

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PLAN D' ACTIONS 2022-2027

DECEMBRE 2021 / ARRÊT PCAET

SOMMAIRE

1. DEMARCHE ET METHODE	6
1.1 Concertation	6
1.1.1 Acteurs socio-économiques et institutionnels	6
1.1.2 Habitants	7
1.2 Structuration et temporalité du plan	9
1.3 Stratégie de financement	10
1.4 Dispositif de suivi et d'évaluation	17
1.4.1 Instances de pilotage et validation	17
1.4.2 Indicateurs	17
1.4.3 Processus	18
1.4.4 Pilotes, opérateurs et partenaires	18
2. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR19	
2.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique, réduire la précarité énergétique 19	
2.1.1 Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique 20	
2.1.2 Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	27
2.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	29
2.2.1 Réduire les consommations d'énergie des bâtiments et des équipements publics	30
2.2.2 Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public	35
2.2.3 S'engager dans la labellisation climat-air-energie et économie circulaire	38
2.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises..41	
2.3.1 Accompagner les entreprises et les zones d'activités de manière concertée	42
2.3.2 Favoriser un tourisme durable	45
2.3.3 Accompagner les exploitations agricoles	48
2.4 Favoriser les alternatives à l'auto-solisme et les carburants/motorisations alternatifs	51
2.4.1 Planifier les mobilités	52
2.4.2 Apaiser les centres-villes et les zones touristiques	60
2.4.3 l'intermodalité autour des gares et des pôles d'échanges	63
2.4.4 Créer les infrastructures et promouvoir la pratique du vélo sur le territoire	66
2.4.5 Favoriser les plans de mobilité des entreprises et des administrations	69
2.4.6 Promouvoir la voiture partagée	72
2.4.7 Convertir les flottes de véhicules des entreprises, des collectivités et des particuliers	76
2.5 Prendre en compte le climat, l'air et l'énergie dans les documents d'urbanisme et mettre en œuvre des aménagements et constructions durables	79
2.5.1 Intégrer des objectifs Climat/Air/Energie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement	79

2.5.2	Favoriser le télétravail.....	83
3.	PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION ..	86
3.1	Développer l'électricité la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération	87
3.1.1	Réaliser un schéma directeur de développement des énergies.....	87
3.1.2	Déployer le contrat d'objectif de développement des enr thermique et de récupération .	90
3.2	Développer l'électricité renouvelable.....	93
3.2.1	Accompagner le développement du photovoltaïque	93
4.	DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	97
4.1	Promouvoir un système alimentaire territorial durable.....	97
4.1.1	Impulser un Projet alimentaire territorial.....	97
4.2	Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries ...	100
4.2.1	Soutenir les démarches d'écologie industrielle et territoriale	100
4.3	Prévenir la production et valoriser les déchets.....	103
4.3.1	Planifier la prévention des déchets ménagers	103
5.	S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE.....	106
5.1	Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource et protéger les captages d'eau potable	106
5.1.1	Mettre en œuvre les outils de planification et des actions de gestion des eaux et des rivières	106
5.2	Adapter l'agriculture, la sylviculture et le tourisme.....	111
5.2.1	Faire évoluer les pratiques agricoles	111
5.2.2	Adapter la gestion forestière	114
5.3	Prévenir l'impact des risques naturels	116
5.3.1	Mettre en œuvre les plans de prévention inondation et incendies et informer sur le risque retrait/gonflement des argiles	116
5.4	Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé	120
5.4.1	Développer la végétalisation dans la trame urbaine	120
6.	MOBILISER LES CITOYENS	123
6.1	Co-construire des actions avec les citoyens.....	123
6.1.1	Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens.....	123
6.2	Accompagner les changements de modes de vie	126
6.2.1	Déployer des actions de communication et d'accompagnement	126

1. DEMARCHE ET METHODE

1.1 CONCERTATION

1.1.1 ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS

Le territoire a défini les modalités de concertation par délibération avec la volonté de sensibiliser et mobiliser un maximum d'acteurs de son territoire pour élaborer le présent plan d'actions. Pour cela, il a mis en place différents temps de concertation pour communiquer, sensibiliser et co-construire avec les élus, les agents, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

Au-delà des objectifs de ces temps de concertation, la volonté du territoire était :

- De se positionner comme coordinateur de la transition énergétique ;
- D'intégrer la demande sociale et économique sur ce sujet ;
- De faire émerger des porteurs d'actions du PCAET autres que ceux des deux intercommunalités.

La concertation a été organisée principalement sous deux formes :

- Des échanges directs pour les thématiques avec des porteurs d'actions déjà définies ou engagées,
- Des ateliers pour les thématiques pour lesquelles il n'existait pas d'action, des actions peu définies ou nécessitant de créer une dynamique territoriale.

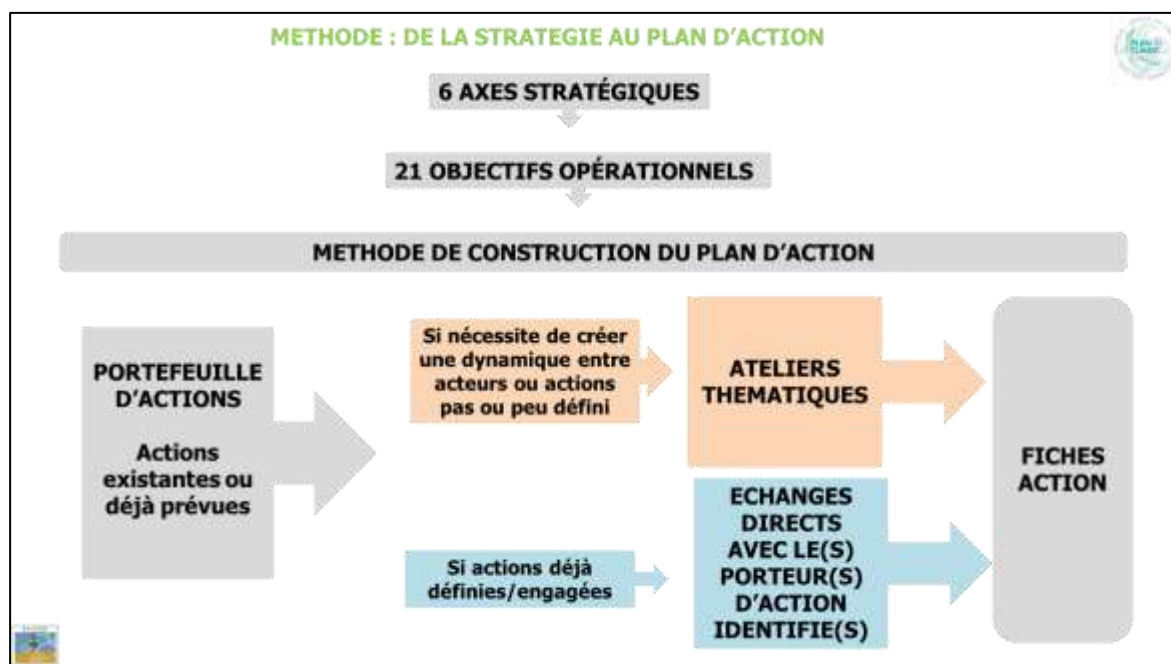


Figure 1 : Méthode d'élaboration du plan d'actions (Source : IN VIVO)

Six ateliers thématiques ont été organisés pour co-construire et rédiger les fiches actions avec les acteurs socio-économiques du territoire et les représentants des collectivités. Au total 115 participants ont assisté à ces ateliers qui ont été co-organisés avec différentes structures (voir tableau suivant).

THEMATIQUES	CO-ORGANISE AVEC	DATES
Rénover l'habitat, inciter à la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique	ALTE, PNR du Luberon, CMAR et CAUE 84	7 juin 2021
Accompagner les entreprises vers la transition énergétique et écologique	ALTE, Luberon Sorgues Entreprendre, CMAR-PACA et CCI	10 juin 2021
Agriculture et Forêt	Chambre agriculture, CRPF, COFOR et PNR du Luberon	7 juin 2021
Favoriser les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche à pied, voiture partagée, transport collectif) et les carburants/motorisations alternatifs	CCPSMV et CALMV	8 juin 2021
Urbanisme et construction durable	CAUE 84 / DDT 84	8 juin 2021
Développer les énergies renouvelables et de récupération	ALTE et SEV	10 juin 2021

Figure 2 : Ateliers thématiques de Co-construction du plan d'actions du PCAET.

Le plan d'actions a fait l'objet de discussion et validation au sein de :

- L'équipe projet,
- Du comité partenarial,
- Du bureau du conseil syndical du syndicat mixte du SCoT.

1.1.2 HABITANTS

La mobilisation et l'association des habitants du territoire, outre la consultation publique réglementaire, s'est faite au travers :

- De la participation de certains relais associatifs aux ateliers de co-construction du plan d'action,
- D'une enquête auprès des habitants et entreprises.

Cette enquête s'est déroulée par voie électronique du 3 mai au 30 août 2020 et a recueillie 634 contributions. Les résultats de cette enquête sont téléchargeables sur le site internet du Syndicat mixte [Accueil - Syndicat mixte du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue \(scot-cavaillon-coustellet-islesurlasorgue.fr\)](http://accueil-syndicat-mixte-du-bassin-de-vie-de-cavaillon-coustellet-l-isle-sur-la-sorgue-scot-cavaillon-coustellet-islesurlasorgue.fr).

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Recueillir l'avis de la population sur des propositions d'actions, les recueillir, les prioriser,
- Analyser les pistes de modification des comportements à venir de la population (baisse de la consommation d'énergie, déplacements, tri des déchets, rénovation des logements, consommation de produits locaux...),
- Sensibiliser la population et les entreprises aux enjeux climatiques.

Les principales pistes d'actions qui ressortent de cette enquête sont les suivantes :

- Prendre en compte la lutte contre le changement climatique dans les documents d'urbanisme,
- Avoir la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques en toiture même en site classé,
- Création de parkings vélos avec bornes de recharge,
- Mettre en place des pédibus ou vélo-bus pour les trajets domicile / école,
- Réouverture de la ligne ferroviaire Cavaillon/Pertuis aux usagers,
- Augmenter la fréquence des TER,
- Développer les transports en communs électriques ou au biogaz,
- Développer l'hydroélectricité,
- Développer l'utilisation du bois local pour la construction,
- Créer des ressourceries,
- Informer les habitants sur les circuits courts,
- Informer les enfants sur les enjeux de la surconsommation et de l'alimentation saine,
- Informer les habitants sur la notion zéro déchet / Aider les commerces et entreprises zéro déchet,
- Changer le parc automobile des administrations par des véhicules électriques,
- Réduire l'éclairage public en ville et dans les zones d'activités la nuit,
- Développer des pistes cyclables interurbaines/inter-villages,
- Créer des aides pour la plantation d'arbres chez le particulier,
- Couvrir tous les parkings par des ombrières photovoltaïques,
- Instaurer 100% de bio dans les cantines scolaires tout en favorisant les producteurs bio locaux et les circuits courts.

1.2 STRUCTURATION ET TEMPORALITE DU PLAN

Le plan d'action est structuré de la manière suivante (voir tableau page suivante) :

- **Objectifs stratégiques,**
- **Objectifs opérationnels dont certains sont chiffrés par secteurs d'activité et par filières de production d'énergie renouvelables,**
- **Actions.**

Les objectifs stratégiques et opérationnels issus de la phase de stratégie ont été les clefs d'entrée pour construire ce plan.

Sur la forme, les objectifs opérationnels et les actions qui y sont associés peuvent concerner plusieurs objectifs stratégiques. Par exemple, les objectifs/actions opérationnels liés à la rénovation de l'habitat s'inscrivent à la fois dans l'objectif stratégique de réduction des consommations d'énergie, de réductions des émissions de polluants atmosphériques et d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le choix a été fait de les présenter dans le chapitre d'un seul objectif et d'indiquer :

- En introduction, de cet objectif les objectifs chiffrés auxquels ils permettent de contribuer (pour faire le lien avec la stratégie),
- Sur chaque fiche action, le volet du PCAET à laquelle elle est rattachée (Atténuation, Adaptation, Qualité de l'air),
- Sur chaque fiche action, les impacts (faible, moyen, fort) sur les autres items considérés comme stratégiques pour le territoire (Production ENR, Réduction des consommations d'énergie, Atténuation des émissions de GES, Réduction des polluants atmosphériques, Emplois créés, Réduction des inégalités sociales, Chiffre d'affaires local généré, Maîtrise des dépenses de fonctionnement, Préservation de la biodiversité).

Pour mémoire, la correspondance avec les grands domaines sur lesquels la réglementation demande que ces objectifs doivent au moins porter est indiquée dans le rapport de stratégie.

D'un point de vue temporel, le plan d'action s'inscrit dans la temporalité :

- Des objectifs stratégiques Climat-Air-Energie du territoire (vision stratégique à l'horizon 2050),
- Des objectifs opérationnels chiffrés qui découlent de cette vision à long terme et qui ont été fixés par réalisme et visibilité à l'horizon 2030.

Les actions de ce premier PCAET 2022-2027 contribuent donc à l'atteinte de ces objectifs. C'est la succession des différents PCAET d'une durée de six années chacun jusqu'en 2050 qui devra permettre d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le territoire.

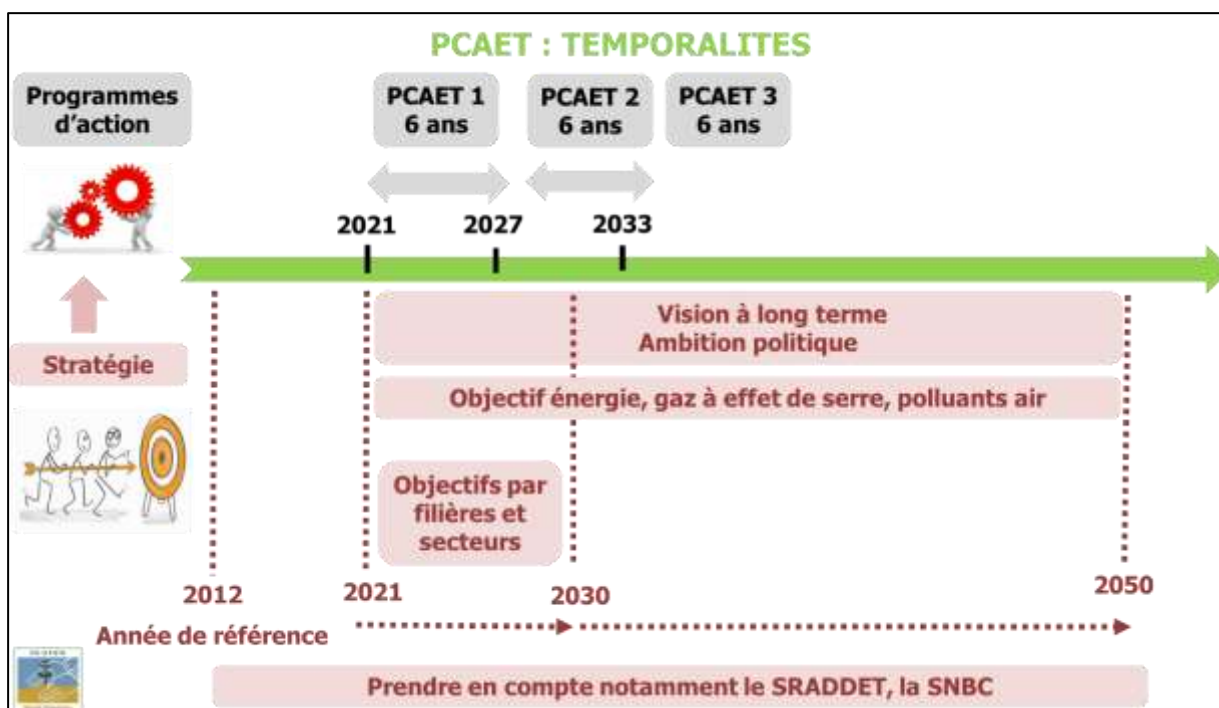


Figure 3 : Temporalités du plan d'action et des objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET
(Source : IN VIVO)

1.3 STRATEGIE DE FINANCEMENT

Le PCAET va amener les EPCI à relire l'ensemble de leurs politiques à l'aune des enjeux Climat-Air-Energie. La valorisation des actions déjà menées dans chaque politique sectorielle (habitat, transport, aménagement etc...) constitue un socle important de cette politique. Cependant, il paraît indispensable de réaliser un effort financier supplémentaire conséquent, qui ne peut consister en la seule réaffectation de crédits existants.

Les budgets indiqués dans les fiches actions sont donnés à titre indicatif et feront l'objet, le cas échéant, d'ajustement dans le cadre de la mobilisation de crédits non connue ou précisée à ce jour émanant d'autres financeurs (AMI Région, AMI ADEME, AMI Etat, CRET, LEADER, ...).

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite des financements importants autour de nombreuses thématiques (habitat, mobilité, énergies renouvelables, ...) qui reposeront sur l'intervention de différents opérateurs des sphères publiques et privées.

Pour mobiliser et répartir les financements nécessaires, il paraît important de mettre en place une contractualisation multi-partenaire en lien avec tout ou partie des actions du PCAET à l'instar de ce qui se pratique déjà dans d'autres domaines d'intervention (exemples : contrat de rivière, contrat de ville, contrat de relance et de transition écologique, ...).

Les contractualisations qui pourront voir le jour poursuivront les objectifs suivants :

- Constituer un cadre par lequel l'EPCI et ses partenaires (Etat, région, département, Banque des territoires, acteurs privés, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, parc naturel régional, ...) s'engagent à mettre en œuvre et financer de manière concertée des actions du PCAET,
- Définir un programme technique et financier dans la durée permettant la réalisation des actions du PCAET,
- Assurer la mobilisation et la cohérence des financements sur des projets structurants,

- Formaliser un engagement « moral » sur un programme d'actions concertées entre les acteurs et financeurs signataires.

Ce travail multi-partenarial a déjà démarré en partie avec la participation des nombreux acteurs lors de l'élaboration du Plan Climat, il se poursuivra dans les années suivantes.

Un forum d'engagement, d'ores et déjà prévu, visera à rassembler tous les partenaires et financeurs potentiels du PCAET afin de réaffirmer et de préciser l'engagement de chaque structure dans ce projet.

STRUCTURATION DU PLAN D'ACTIONS

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	PILOTE (S)
1.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique réduire la précarité énergétique	Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique	CALMV
	Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique	CCPSMV/Communes
	Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	CCPSMV
1.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	Réduire les consommations d'énergie des bâtiments et des équipements publics	CCPSMV/Communes
	Réduire les consommations d'énergie des bâtiments et des équipements publics	CALMV/Communes
	Réduire les consommations d'énergie et les nuisances de l'éclairage public	CCPSMV/CALMV/Communes
	S'engager dans la labellisation Climat-Air-Energie et économie circulaire	CCPSMV
1.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises	Accompagner les entreprises et les zones d'activités de manière concertée	CCPSMV/CALMV
	Favoriser un tourisme durable	CCPSMV/CALMV/EPIC Tourisme
	Accompagner les exploitations agricoles	CCPSMV/CALMV

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	PILOTE (S)
1.4 Favoriser les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche à pied, voiture partagée, transport collectif) et les carburants/motorisations alternatifs.	Elaborer et mettre en œuvre le schéma cyclable intercommunal	CCPSMV
	Lancer le Plan de Mobilité	CALMV
	Organiser la compétence AOM	CCPSMV
	Apaiser les centres-villes et les zones touristiques	Communes/CCPSMV/CALMV
	Développer l'intermodalité autour des gares et des pôles d'échanges	CALMV et CCPSMV et/ou communes
	Créer les infrastructures et promouvoir la pratique du vélo sur le territoire	CCPSMV/CALMV
	Favoriser les plans de mobilité des entreprises et des administrations	CCPSMV/CALMV
	Promouvoir la voiture partagée	CCPSMV/CALMV
	Convertir les flottes de véhicules des entreprises, des collectivités et des particuliers vers des motorisations/carburants alternatifs	CCPSMV/CALMV
1.5 Prendre en compte le climat, l'air et l'énergie dans les documents d'urbanisme et mettre en œuvre des aménagements et constructions durables (T14, T22)	Intégrer des objectifs Climat/Air/Energie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement	Communes / SCoT
	Favoriser le télétravail	CCPSMV/CALMV

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 2 : PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	PILOTE (S)
2.1 Développer l'électricité la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération	Réaliser un schéma directeur de développement des énergies renouvelables et de récupération	SCoT
	Déployer le contrat d'objectif de développement des ENR thermique et de récupération	SEV
2.2 Développer l'électricité renouvelable	Accompagner le développement du photovoltaïque	CCPSMV/CALMV/SCoT

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	PILOTE (S)
3.1 Promouvoir un système alimentaire territorial durable	Impulser un Projet alimentaire territorial	CCPSMV/CALMV
3.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries	Soutenir les démarches d'écologie industrielle et territoriale	Luberon Sorgues Entreprendre
3.3 Prévenir la production et valoriser les déchets	Planifier la prévention des déchets	CCPSMV/CALMV

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	PILOTE (S)
4.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource et protéger les captages d'eau potable	Mettre en œuvre les outils de planification et des actions de gestion des eaux et des rivières	CCPSMV
	Mettre en œuvre les outils de planification et des actions de gestion des eaux et des rivières	CALMV
4.2 Adapter l'agriculture, la sylviculture et le tourisme	Faire évoluer les pratiques agricoles	Chambre d'Agriculture 84/CCPSMV/CALMV
	Adapter la gestion forestière	Communes/CCPSMV/CALMV
	Adapter le tourisme	Voir fiche action favoriser un tourisme durable
4.3 Prévenir l'impact des risques naturels	Mettre en œuvre les plans de prévention inondation et incendies et informer sur le risque retrait/gonflement des argiles	Communes CCPSMV
	Mettre en œuvre les plans de prévention inondation et incendies et informer sur le risque retrait/gonflement des argiles	Communes CALMV
4.4 Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé	Développer la végétalisation dans la trame urbaine	Communes, CALMV, CCPSMV

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 5 : MOBILISER LES CITOYENS		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	PILOTE (S)
5.1 Co-construire des actions avec les citoyens	Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens	CCPSMV/CALMV Communes
5.2 Accompagner les changements de modes de vie	Déployer des actions de communication et d'accompagnement	CCPSMV/CALMV Communes

1.4 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du PCAET repose sur les instances de pilotage mise en œuvre pour son élaboration :

1.4.1 INSTANCES DE PILOTAGE ET VALIDATION

Trois instances permettent de piloter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET en mode projet :

- **L'équipe projet**

L'équipe projet est composée de deux représentants élus par EPCI, des techniciens des deux EPCI et du directeur du SCOT. L'équipe projet est assistée des élus du Bureau du Syndicat mixte.

- **Le comité Syndical**

Ce comité est composé de l'ensemble des élus du Syndicat mixte qui valide les différentes étapes du PCAET. C'est lui qui a procédé au vote de « l'arrêt » et de « l'approbation » du PCAET.

- **Le comité partenarial**

Ce comité rassemble l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels du territoire.

1.4.2 INDICATEURS

Deux types d'indicateurs seront suivis. Ils seront précisés lors de la première revue de chaque fiche action.

- **Les indicateurs d'évaluation de l'efficacité du plan d'actions au niveau du territoire**

Les indicateurs Climat-Air-Energie quantitatifs suivants seront renseignés annuellement à l'échelle du territoire à partir des données de la base CIGALE :

- Consommations d'énergie finale (GWh/an),
- Production d'énergies renouvelables et de récupération par filières (GWh/an),
- Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités (kt eqCO₂/an),
- Emissions de polluants atmosphériques par type de polluants et par secteurs d'activités (t de polluants /an).

Ces données seront comparées à l'année de référence 2017 pour suivre leur pourcentage d'évolution annuelle et les comparer aux objectifs chiffrés du PCAET (voir rapport stratégie).

- **Les indicateurs de suivi de la réalisation de chaque action**

Ces indicateurs permettent de suivre l'avancée de l'action. Ils sont indiqués dans les fiches actions. Chaque pilote de projet suit ces indicateurs et rend compte à l'équipe projet, qui assure le reporting au Comité technique. La fréquence de suivi est annuelle et les méthodes de collecte des données varient selon l'indicateur.

Le dispositif de suivi des actions répond aux objectifs suivants :

- Piloter la mise en œuvre du plan d'actions pendant sa durée de vie (assurer un suivi précis de la réalisation des objectifs assignés dans le plan, valider, réorienter ou abandonner les actions),
- Apporter un regard transversal à sa mise en œuvre,
- Apprécier la gouvernance du projet et les partenariats en cours,

- Documenter de manière synthétique les actions engagées,
- Améliorer la lisibilité des actions pour les décideurs, financeurs et acteurs du territoire,
- Animer et fédérer les élus, acteurs du territoire,
- Disposer d'éléments de communication,
- Fournir des éléments pour des évaluations plus ciblées (champs d'activité ou actions particulières qui paraîtraient mériter un approfondissement).

Ce suivi consistera à situer l'avancement du projet dans le temps en s'appuyant sur une observation et une analyse annuelle. Il permettra d'apprécier la réalisation et les résultats directs des actions du plan.

Ces indicateurs seront compilés dans un tableau de bord afin de pouvoir communiquer régulièrement sur l'avancée des actions du programme. Il pourra également être utilisé pour assurer de façon continue la mobilisation des acteurs du territoire.

1.4.3 PROCESSUS

Le suivi et l'évaluation sont fait :

- Au fil de l'eau par chaque pilote d'action,
- Lors de la revue annuelle de chaque action,
- Lors de l'élaboration du bilan annuel qui fait l'objet d'une présentation en équipe projet, en comité syndical et en comité partenarial.

Le chargé de mission PCAET anime la mise en œuvre du programme et suit régulièrement son avancée en interrogeant les pilotes des actions, qui lui transmettent la valeur des indicateurs.

Un bilan d'avancement est établi chaque année et transmis aux instances de pilotages qui préconisent si besoin de réorienter des actions, ou de relancer des pilotes et des partenaires, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers.

1.4.4 PILOTES, OPERATEURS ET PARTENAIRES

Les fiches action attribuent différents rôles aux acteurs qui y sont impliqués :

▪ Pilote(s)

Il s'agit des entités assurant la coordination de l'action. Lorsqu'il s'agit des EPCI les élus et des techniciens référents de l'action sont mentionnés. Dans certains cas, ils peuvent être pilotes de l'action au sein du PCAET sans que l'EPCI en assure la réalisation ni en soit partenaire. Ils assurent l'intégration et la cohérence de l'action dans la coordination et le suivi du PCAET (renseignement des indicateurs notamment) en lien avec son opérateur.

▪ Opérateurs(s)

Il s'agit des entités qui portent l'action et en assure la réalisation en lien avec les partenaires qui y sont impliqués (ci-dessous). A ce titre, elles définissent avec les partenaires le budget, le calendrier et le plan de financement des actions dont elles ont la responsabilité. Elles assurent le lien avec les référents de l'EPCI (pilotage).

▪ Partenaire(s)

Les partenaires sont associés à l'action et acceptent, dans le cadre du partenariat établi, de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser l'objectif de l'action. Ils sont associés étroitement à l'action par son opérateur.

2. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

2.1 RENOVER L'HABITAT, FAVORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE, REDUIRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions du premier PCAET contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre En 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an d'énergie économisée ou de production additionnelle en 2030
RENOVER L'HABITAT			
4 650 équivalents maisons individuelles rénovées basse consommation	18 % des maisons individuelles	423 maisons/an	-30
2 600 équivalents appartements rénovés basse consommation	29 % des appartements	241 appartements /an	-10
16 250 ménages sensibilisés aux économies d'énergie	48 % des ménages	1 477 ménages /an	-25
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES POMPES A CHALEUR			
1 925 logements équipés de pompes à chaleur géothermiques	32 % du potentiel	175	+17,5
4 950 logements équipés de pompes à chaleur aérothermiques	63 % du potentiel	450	+45
DEVELOPPER LE SOLAIRE THERMIQUE			
7.500 équivalents logements équipés	37 % du potentiel	681/an	+15
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
14 400 maisons ou 855 bâtiments équipés (591 000 de m ² de PV)	10 % du potentiel	54.000 m ² /an	+96
PROMOUVOIR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS PERFORMANTS			
Non chiffré	Non chiffré	Non chiffré	-

2.1.1 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES DANS LEUR PARCOURS DE RENOVATION ENERGETIQUE

Les actions du présent chapitre tiendront compte du nouveau service public de la rénovation de l'habitat France Renov¹ qui est mis en place à partir du 1er janvier 2022. Ce nouveau service public qui doit permettre de garantir une offre plus visible et plus claire pour tous, afin de créer des parcours de rénovation plus complets et plus cohérents. Son pilotage est confié à l'ANAH. Il s'agit d'un service unique qui rassemble désormais le réseau FAIRE et le réseau ANAH dans lesquels les collectivités locales sont fortement impliqués. Les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information service de l'ANAH (PRIS) deviennent les Espaces Conseil France Renov'.

ACTION N° 1 a

Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le secteur résidentiel est le deuxième secteur d'activité, après les transports routiers, consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle du SCoT. Le PCAET prévoit à cette échelle, entre 2020 et 2030, les objectifs de rénovation BBC suivants auxquels cette action doit contribuer :

- ✓ 423 équivalents maisons individuelles/an,
- ✓ 241 équivalents appartements/an

A l'échelle du territoire du SCoT, 18 % des ménages sont considérés en situation de précarité énergétique dans leur logement (Source : diagnostic du PCAET). Pour mémoire, un ménage est considéré en situation de précarité énergétique s'il consacre plus de 10 % de ses revenus déclarés à ses dépenses d'énergie.

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse s'est dotée d'un **Programme Local de l'Habitat** qui contribue à accompagner les ménages en situation de précarité énergétique et à lutter contre l'habitat indigne.

a) L'EPCI abonde les aides du PIG départemental et de l'OPAH-RU de Cavaillon (action 9 du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 : « mettre en place le ou les dispositif(s) d'amélioration de l'habitat privé en complément du PIG départemental »).

Le Département de Vaucluse a engagé son 5^{ème} Programme d'Intérêt Général, PIG, pour la période 2020-2023, afin de poursuivre l'effort de soutien aux propriétaires, occupants ou bailleurs, qui améliorent leur habitat privé dans les communes de moins de 10 000 habitants. Luberon Monts de Vaucluse Agglomération a choisi d'abonder les aides des partenaires du PIG, Département, ANAH et Région, dans ce cadre, et à hauteur de 50 000€ par an. (10% des travaux pour les propriétaires modestes et très modestes, et 15% pour les propriétaires bailleurs de logements conventionnés social, très social et intermédiaires).

Pour l'OPAH-RU du centre-ville, le volet « énergie et précarité énergétique » vaut protocole territorial permettant d'engager des crédits du programme *Habiter mieux* sur le périmètre, en complément d'autres aides publiques ou privées. Les conditions d'accès et les modalités de mise en œuvre des aides du programme *Habiter mieux* sont celles définies dans les délibérations du CA de l'Anah du 29 Novembre 2017.

¹ Ministère de la transition écologique, Dossier de presse, « **France Renov' : relever le défi de la rénovation des logements pour tous** », 35 p.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP%20FRANCE%20RENOV.pdf>

L'amélioration thermique est un des objectifs prioritaires de l'OPAH-RU. Elle a pour but, à la fois de lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus vulnérables socialement, et rendre plus attractifs les logements du centre ancien. Luberon Monts de Vaucluse Agglomération a prévu une enveloppe de 75 000€ annuelle pour la prise en charge des travaux (propriétaires très modestes : 8%- propriétaires modestes : 6%, dans le cadre du programme *Habiter mieux*, et un plafond de travaux de 20 000€ / propriétaires bailleurs : 5% des travaux dans le cadre du programme *Habiter mieux* avec un plafond de 60 000€).

Ce volet s'articule avec le troisième Plan départemental d'actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (PDALPHPD 2017-2022) de Vaucluse notamment son action n° 9 « Développer des moyens pour lutter contre la précarité énergétique affectant les publics du Plan ».

b) Permis de louer : Le Programme Local de l'Habitat instaure l'autorisation préalable de mise en location sur certaines zones de son territoire présentant des risque de logements indignes et/ou de marchands de sommeil et décide de la mise en œuvre d'un Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des copropriétés (POPAC) (Action 11 : « Améliorer la connaissance des besoins d'intervention et d'accompagnement sur les copropriétés fragiles ou dégradées » et Action 12 : « Résorber l'habitat indigne, les bâtiments menaçant ruine et lutter contre les marchands de sommeil »)

Le permis de louer est une mesure qui découle de décrets d'application de la loi ALUR. Il permet aux collectivités locales (aux EPCI, ou à défaut aux communes) d'imposer une déclaration préalable à la location ou une autorisation préalable à la mise en location d'un logement pour des secteurs géographiques, des catégories de logements ou d'ensembles immobiliers. C'est un moyen de lutter contre l'habitat indécemment mais aussi contre les passoires thermiques. En effet, depuis le décret du 11 janvier 2021 tout logement dont la consommation est supérieure à 450 kWh_{eff}/m².an est qualifié d'énergétiquement indécemment. L'action vise à sensibiliser les communes et à les accompagner, si elles le souhaitent, dans la mise en œuvre de ce permis.

c) Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

Dans le cadre du futur POPAC, il s'agira notamment pour l'EPCI d'accompagner les copropriétés énergivores dans la réalisation d'un plan de financement pour la réhabilitation thermique (mobilisation du dispositif *Habiter Mieux* Copropriété de l'Anah).

d) La promotion du remplacement des appareils de chauffage au bois peu performants par des appareils plus performants est intégré dans cette action.

PILOTE (S)		OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CALMV		SOLIHA	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Les ménages et artisans du territoire		ANAH, ADIL	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES		CALMV	PLH OPAH-RU et Action Cœur de Ville de Cavaillon PIG départemental PDALPHPD 2017-2022 de Vaucluse CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.1 réduire et compenser les consommations énergétiques 2.1.2 accompagner la rénovation énergétique des logements

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Magali DEBAERE		Elu(s): Sylvie GREGOIRE/Richard KITAEFF	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	PIG : 50 000€/an pour LMV OPAH-RU : 75 000€/an pour LMV POPAC : 90 000€
	Investissement	PIG : 0€ OPAH-RU : 0€
	Recette/Financements	PIG : OPAH-RU :

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Abondement des aides du PIG et de l'OPAH-RU - Mise en œuvre du permis de louer - Lancement du POPAC
2023	- Abondement des aides du PIG et de l'OPAH-RU - Mise en œuvre du permis de louer - Mise en œuvre du POPAC
2024	- Abondement des aides du PIG (sous-réserve de reconduction du PIG départemental) et de l'OPAH-RU - Mise en œuvre du permis de louer - Mise en œuvre du POPAC
2025	- Abondement des aides du PIG (sous-réserve de reconduction du PIG départemental) et de l'OPAH-RU - Mise en œuvre du permis de louer - Mise en œuvre du POPAC
2026	2ème PLH
2027	

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	RESIDENTIEL	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de logements rénovés dans le cadre du PIG	
Nombre de logements rénovés dans le cadre de l'OPAH-RU	
KWh économisés	Renseignement a posteriori
Nombre de permis de louer accordés	Renseignement a posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Difficulté de recenser les rénovations se faisant sans aides publiques
--	--

CONSULTATION HABITANTS	Avis positif sur la rénovation de l'habitat
ACTION N° 1b	
Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique	

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION
Le secteur résidentiel est le deuxième secteur d'activité, après les transports routiers, consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle du SCoT. Le PCAET prévoit à cette échelle, entre 2020 et 2030, les objectifs de rénovation BBC suivants auxquels cette action doit contribuer : ✓ 423 équivalents maisons individuelles/an, ✓ 241équivalents appartements/an L'action comporte les volets suivants : a) Déployer le service FAIRE dans le cadre du financement SARE (ALTE) Il s'agit d'accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique de l'habitat au travers du dispositif national FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) qui s'appuie sur les financements du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) portés par l'ADEME dans le cadre de la récupération de CEE, le département de Vaucluse (porteur associé) et la Région SUD. Un parcours d'accompagnement des ménages est proposé aux ménages en maisons individuelles ou en copropriétés : premiers conseils, analyse technico-économique du projet de rénovation, accompagnement durant les travaux et suivi post travaux. Des actions de communication et de sensibilisation globale des ménages sont également menées. Cet accompagnement fait l'objet d'une convention (2021 à 2023) entre la CCPSMV et l'ALTE qui est chargée d'assurer le service d'un point de vue opérationnel pour les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH. Ce service est en effet complété par les aides proposées par l'ANAH pour les ménages modestes et très modestes via les opérateurs ANAH (SOLIHA) (cf. Programme d'Intérêt Général du Vaucluse 2020/2023 pour les communes de moins de 10 000 hab.). b) Mobiliser et référencer les artisans du territoire (CMAR) Ce volet est complémentaire du précédent et vise à sensibiliser et accompagner les artisans et les professionnels du bâtiment sur le marché de la rénovation énergétique. Pour cela, la CMAR dans le cadre de son action Rénover+, propose notamment des entretiens conseil individuels, des réunions d'information et de mise en relation. Une charte et un annuaire existent qui devront être actualisés. Un lien sera fait avec le service économique de la CCPSMV.

c) Accompagner la mise en place du permis de louer (Communes)

Le permis de louer est une mesure qui découle de décrets d'application de la loi ALUR. Il permet aux collectivités locales (aux EPCI ou à défaut aux communes) d'imposer une déclaration préalable ou une autorisation préalable à la location d'un logement pour des secteurs géographiques, des catégories de logements ou d'ensembles immobiliers. C'est un moyen de lutter contre l'habitat indécemment mais aussi contre les passoires thermiques. En effet, depuis le décret du 11 janvier 2021 tout logement dont la consommation est supérieure à 450 kWh_{EF}/m².an est qualifié d'énergétiquement indécemment. L'action vise à sensibiliser les communes et à les accompagner, si elles le souhaitent, dans la mise en œuvre de ce permis. L'Isle sur la Sorgue a déjà instauré, depuis le 1er janvier 2020, un permis de louer au travers d'une autorisation préalable de mise en location pour lutter contre les bailleurs peu scrupuleux et marchands de sommeil proposant à la location des logements dégradés.

d) Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Isle sur la Sorgue

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue s'associe depuis 2018 au Programme d'Intérêt Général porté par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et soutenu par le Département de Vaucluse et la Région PACA pour aider les propriétaires à améliorer leur logement locatif. Dans le cadre de ce programme, des aides financières ou des avantages fiscaux peuvent être proposés sous certaines conditions. Ces subventions peuvent porter sur des travaux d'économie d'énergie ou des travaux de réhabilitation pour des logements dégradés. SOLIHA 84 a été choisi comme opérateur de ce programme et est missionné pour intervenir auprès des propriétaires bailleurs et les accompagner dans la constitution de dossiers de demande de subvention.

e) Promouvoir le remplacement des appareils de chauffage au bois peu performants par des appareils plus performants est intégré dans cette action.

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CCPSMV, Communes	ALTE	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Les ménages et artisans du territoire	Opérateurs ANAH, ADIL, CMAR, SOLIHA	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant)	CCPSMV	Actions T8 et T 25 du PAED

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN	Elu(s) : Etienne KLEIN et Angélique RIVOIRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Service FAIRE ménages : 2021 : 61 294 € 2022 : 77 126 € 2023 : 86 066 € Service FAIRE artisans : 2021 à 2023 : 3024 €/an Permis de louer
	Investissement	

	Recette/Financements	Service FAIRE ménages : 2021 : CEE + CD 84 : 33 705 €, CCPSM : 27 589 € 2022 : CEE + CD 84 : 41 621 €, CCPSM : 35 505 € 2023 : CEE + CD 84 : 53 291 €, CCPSM : 34 775 € Service FAIRE artisans : 2021 à 2023 : CEE + CD 84 : 1512 €/an, CCPSM : 1512 €/an Permis de louer
--	-----------------------------	--

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Déploiement du service FAIRE - Organisation d'une réunion à destination des communes sur le permis de louer pour définir les besoins d'accompagnement
2023	- Déploiement du service FAIRE et recherche de nouveaux financements - Mise en place de l'accompagnement autour du permis de louer
2024	- Déploiement du service FAIRE - Mise en place de l'accompagnement autour du permis de louer
2025	- Déploiement du service FAIRE - Mise en place de l'accompagnement autour du permis de louer
2026	- Déploiement du service FAIRE et recherche de nouveaux financements - Mise en place de l'accompagnement autour du permis de louer
2027	- Déploiement du service FAIRE et recherche de nouveaux financements - Mise en place de l'accompagnement autour du permis de louer

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	RESIDENTIEL, PETIT TERTIAIRE PRIVE	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES		
Information de premier niveau FAIRE (ménages)	2021 : 220	2022 : 224	2023 : 254
Conseil personnalisé FAIRE (ménages)	2021 : 220	2022 : 224	2023 : 254
Accompagnement aux travaux FAIRE (ménages)	2021 : 38	2022 : 42	2023 : 52
Suivi des travaux des ménages FAIRE (ménages)	2021 : 2	2022 : 4	2023 : 7
Information de premier niveau FAIRE (petit tertiaire privé)	2021 : 17	2022 : 18	2023 : 46

Conseil personnalisé FAIRE (petit tertiaire privé)	2021 : 6	2022 : 8	2023 : 9
Nombre d'artisans formés RGE			
Nombre de réunions de sensibilisation/formation artisans	Réunion d'information du petit tertiaire privé		
Nombre de permis de louer accordés	Renseignement a posteriori		

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Pérennisation des financements après 2023 Difficulté de recenser les rénovations se faisant sans aides publiques Difficulté d'effectuer un suivi des travaux
--	--

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Pérennisation des financements après 2023 Difficulté de recenser les rénovations se faisant sans aides publiques Difficulté d'effectuer un suivi des travaux
--	--

CONSULTATION HABITANTS	Avis positif sur la rénovation de l'habitat
-------------------------------	---

2.1.2 ACCOMPAGNER LES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITE ENERGETIQUE

ACTION N° 2
Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
A l'échelle du territoire du SCoT, 18 % des ménages sont considérés en situation de précarité énergétique dans leur logements (Source : diagnostic du PCAET). Pour mémoire, un ménage est considéré en situation de précarité énergétique s'il consacre plus de 10 % de ses revenus déclarés à ses dépenses d'énergie. Rappelons également que la précarité énergétique a plusieurs causes qui presque toujours se combinent : 609 Le faible niveau de revenu des ménages, rendant difficile le paiement des factures, et empêchant des investissements permettant de diminuer la facture, pour atteindre un niveau de confort supérieur ou égal, 610 La faible performance énergétique des logements qui entraîne une surconsommation énergétique pour atteindre un niveau de confort minimal, 611 L'utilisation de certaines énergies de chauffage (électricité, fioul, propane...) dont le coût déjà élevé est amené à croître. L'action a pour objectif de mettre en œuvre, à l'échelle du territoire, une politique de lutte contre la précarité énergétique. Elle comporte les deux volets suivants : ▪ Identifier et orienter les ménages repérés par les acteurs sociaux et les communes La CCPSMV a déjà mis en place en ce sens une fiche d'orientation utilisée notamment par les CCAS. ▪ Etudier l'opportunité de poursuivre le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) Ce service est un dispositif national de lutte contre la précarité énergétique porté par le Département de Vaucluse et cofinancé partiellement par des CEE précarité pour l'année 2021. Il est proposé aux EPCI qui souhaitent le mettre en œuvre de s'associer à ce financement. Le dispositif SLIME cible les ménages aux revenus modestes et très modestes (éligibles ANAH). L'intervention au travers de visites à domicile porte sur des aspects techniques et pratiques : éco-gestes, analyse des factures, repérage des postes de dépenses et des anomalies, préconisations d'amélioration des logements et orientation vers les partenaires et les aides existantes pour la réalisation de ces opérations (Fonds de Solidarité pour le logement, Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie, FSATME). 16 visites ont été réalisées en 2021 par l'ALTE sur le territoire de la CCPSMV. Cette action s'articule avec les activités du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des ménages (voir fiche action n°1) et avec le troisième Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (PDALHPD 2017-2022) de Vaucluse notamment son action n° 9 « Développer des moyens pour lutter contre la précarité énergétique affectant les publics du Plan ».	
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL
CCPSMV	ALTE
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)
Les ménages modestes et très modestes en situation de précarité énergétique	Fournisseurs d'énergie, Opérateurs ANAH, Communes, CAF, Département de Vaucluse (Habitat + insertion FSL), Services sociaux, Associations (Rhésos), ADIL 84, Compagnons bâtisseurs

CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	Actions T12 du PAED
---	---------------	---------------------

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN		Elu(s) : Etienne KLEIN et Angélique RIVOIRE	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	
	Investissement	
	Recette/Financements	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	612 Repérage et orientation des ménages 613 Eude de l'opportunité de déployer le SLIME
2023	614 Repérage et orientation des ménages
2024	615 Repérage et orientation des ménages
2025	616 Repérage et orientation des ménages
2026	617 Repérage et orientation des ménages
2027	618 Repérage et orientation des ménages

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	RESIDENTIEL	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de ménages orientés	A renseigner à posteriori
Nombre de ménages ayant bénéficié d'une visite à domicile	2021 : 16 Renseignement a posteriori
KWh économisés	Renseignement a posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

2.2 DISPOSER D'UN PATRIMOINE ET DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
157 000 m ² d'équivalents bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	20 % des bureaux ou commerces	14 300 m ² de bureaux ou de commerces	-15
301 000 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	37 % des usagers	27 400 m ²	-20
DEVELOPPER L'USAGE DU BOIS ENERGIE			
43 chaufferies bois de 0,3 MW chacune	31 % du potentiel	4/an	+32,5
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES POMPES A CHALEUR			
1 925 logements/bâtiments équipés de pompes à chaleur géothermiques	32 % du potentiel	175	+17,5
4 950 logements/bâtiments équipés de pompes à chaleur aérothermiques	63 % du potentiel	450	+45
FAVORISER LE SOLAIRE THERMIQUE			
7.500 équivalents logements équipés	37 % du potentiel	681/an	+15

2.2.1 REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES BATIMENTS ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS

ACTION N° 3 a
Réduire les consommations d'énergie des bâtiments et des équipements publics

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
Les bâtiments des collectivités représentent en moyenne 76% des consommations d'énergie globales des communes. (Source : ADEME, Enquête Énergie et patrimoine communal). La réduction de leur consommation et des charges d'exploitation associées passe par : ▪ Un suivi des consommations et d'adaptation des contrats d'énergie, ▪ La réalisation de diagnostics énergétiques pour prioriser les interventions, ▪ La mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments notamment les plus énergivores. Ces travaux pourront être corrélés à la mise en œuvre d'énergies renouvelables pour la production de chaleur/froid par exemple ou encore la production d'électricité sur toitures. ▪ La recherche de financements et l'identification des types de marchés de travaux adaptés à chaque projet (loi MOP, CPE, MPGP). Cette action vise à traduire concrètement l'exemplarité des collectivités et d'améliorer le confort des agents et administrés usagers des bâtiments concernés (amélioration du confort thermique des écoles et adaptation au changement climatique). Elle permet également de répondre pour les bâtiments concernés aux exigences du décret tertiaire. L'action est mise en œuvre par le Parc Naturel Régional du Lubéron (PNRL) Soit dans le cadre, la CALMV et les communes adhérentes du Services d'Economies Durables En Luberon (SEDEL) avec lequel la CALMV conventionne depuis 2011 (convention 2021/2024 en cours). Dans ce cadre, les communes de la CALMV bénéficient des services d'un conseiller en énergie qui permet de : ▪ Suivre et optimiser les consommations d'énergie, ▪ Planifier et programmer les actions, ▪ Favoriser le développement des énergies renouvelables ▪ Former et sensibiliser les acteurs locaux. Soit d'une mission d'Ingénierie Bâtiment prenant la forme d'une d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage (AMO) comprenant la réalisation de diagnostic thermique simplifié assorti de la définition de programme de travaux chiffrés. Ces opérations sont conduites selon une approche globale portant à la fois sur les systèmes et sur l'enveloppe avec un objectif systématique de réduction à minima de 50% des consommations énergétiques		
PILOTES	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CALMV et Communes	PNRL	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Communes et usagers des bâtiments et équipements concernés	Réseau des économes de flux + Ingénierie bâtiment AMO	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CALMV Communes	- Conventions PNRL des communes et de la CALMV avec le PNRL - Convention AMO au cas par cas CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.1 réduire et compenser les consommations énergétiques

		- 2.3 Eduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique
--	--	---

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Catherine BAHLER		Elu(s) : Gérard DAUDET/Sylvie GREGOIRE	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	2021 à 2024 : CALMV : 5 250 €/an
	Investissement	En fonction des projets de rénovation identifiés
	Recette/Financements	DSIL, DETR, ADEME, Région SUD, Banque des territoires, CEE.

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Suivi des consommations - Identification des bâtiments relevant du décret tertiaire et information de la base de données OPERAT
2023	- Diagnostics des premiers sites et mise en œuvre des actions à faible investissement (actualisation/abonnements, petits travaux, etc...) - Audits énergétiques des bâtiments prioritaires
2024	- Définition des bouquets travaux chiffrés par bâtiment et des gains associés - Recherche de financement - Lancement des consultations - Réalisation des projets lourds de rénovation
2025	- Renouvellement conventionnement - Poursuite des travaux de réalisation lourds de rénovation
2026	- Renouvellement conventionnement
2027	- Renouvellement conventionnement

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS ASSOCIES
Nombre d'audits réalisés	A renseigner à posteriori
Nombre de m ² rénovés	A renseigner à posteriori
KWh économisés	A renseigner à posteriori
COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
CONSULTATION HABITANTS	-

ACTION N° 3 b

Réduire les consommations d'énergie des bâtiments et des équipements publics

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les bâtiments des collectivités représentent en moyenne 76% des consommations d'énergie globales des communes. (Source : ADEME, Enquête Énergie et patrimoine communal).

La réduction de leur consommation et des charges d'exploitation associées passe par :

- Un suivi des consommations et d'adaptation des contrats d'énergie,
- La réalisation de diagnostics énergétiques pour prioriser les interventions,
- La mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments notamment les plus énergivores. Ces travaux pourront être corrélés à la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelables pour la production de chaleur, de froid ou d'électricité.
- La recherche de financements et l'identification des types de marchés de travaux adaptés à chaque projet (loi MOP, CPE, MPGP).

Cette action vise à traduire concrètement l'exemplarité des collectivités et à améliorer le confort des agents et des administrés usagers des bâtiments concernés (amélioration du confort thermique des écoles et adaptation au changement climatique).

L'action comporte les volets suivants :

- **Mettre à disposition une compétence Energie mutualisée**

Dans un premier temps, mobilisation de 2/5 d'ETP par la CCPSMV dès 2021 sur cette mission puis étude de l'opportunité du recrutement d'un conseiller en énergie partagée à temps plein.

- **Rénover les bâtiments et équipements publics**

Ce volet découle des analyses et de la hiérarchisation qui seront réalisées par l'économe de flux. Les bâtiments soumis aux exigences du décret tertiaire seront envisagés prioritairement.

Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CCPSMV et Communes	CCPSMV, Communes	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Communes et usagers des bâtiments et équipements concernés	FNCCR, Réseau des économes de flux	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	▪ PAED : Action T31 ▪ CRTE : Fiche projet 1.5 (centre aquatique durable)

REFERENTS CCPSMV

Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN	Elu(s) : Etienne KLEIN et Angélique RIVOIRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	2021-2024 : Temps agent CCPSMV : 2/5 ETP pour communes Service Bâtiment pour CCPSMV 2022 : Recrutement conseiller en énergie partagée:
	Investissement	En fonction des projets de rénovation identifiés
	Recette/Financements	DSIL, DETR, ADEME, Région SUD, Banque des territoires, CEE.

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2021	- Mise à disposition de la compétence mutualisée (assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets de rénovation énergétique portés par les communes) - Diagnostics des premiers sites et mise en œuvre des premières actions à faible investissement (actualisation/abonnements, petits travaux, etc...) - Mise en place d'un outil de suivi des consommations et identification des bâtiments les plus énergivores
2022	- Mise en place d'un outil de suivi des consommations et identification des bâtiments les plus énergivores - Suivi des consommations - Audits énergétiques des bâtiments prioritaires - Définition des bouquets travaux chiffrés par bâtiment et des gains associés - Recherche de financement - Lancement des consultations
2023	- Suivi des consommations - Réalisation des projets lourds de rénovation
2024	- Suivi des consommations - Réalisation des projets lourds de rénovation
2025	- Suivi des consommations - Réalisation des projets lourds de rénovation
2026	- Suivi des consommations
2027	- Suivi des consommations

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	RESIDENTIEL	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS ASSOCIES
Nombre d'audits réalisés	A renseigner à posteriori
Nombre de m² rénovés	A renseigner à posteriori
KWh économisés	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

2.2.2 REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

ACTION N° 4		
Réduire les consommations d'énergie et les nuisances de l'éclairage public		
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
Après les bâtiments publics, l'éclairage public est le deuxième poste le plus énergivore des collectivités selon l'enquête « Énergie et patrimoine communal » de l'ADEME. Des diagnostics d'éclairage public ont déjà été initiés avec des travaux associés dans de nombreuses communes par le Syndicat d'Énergie du Vaucluse (SEV) sur le territoire de la CCPSMV et le PNRL (SEDEL) sur le territoire de la CALMV. Certaines communes ont également mis en place l'extinction de l'éclairage public selon une programmation horaire. Les voiries communautaires sont également concernées. L'objectif de l'action est de poursuivre cette démarche de réduction des consommations de l'éclairage public (diagnostic suivi d'actions, déploiement de lanternes à LED, extinction nocturne, réduction de l'amplitude horaire d'allumage, ...) et, par la même occasion, les nuisances sur la faune. L'action concernera prioritairement les volets suivants ; - Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public Le SEV pourra aider les communes en mettant à leur disposition des moyens de réalisation des diagnostics du réseau d'éclairage public, de programmation et de réalisation des travaux dans le cadre de l'enveloppe financière allouée par le syndicat aux travaux de rénovation et du dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE). De même, la CALMV et les communes pourront bénéficier des aides du PNRL dans le cadre du programme SEDEL. - Participer à des événements type « Le jour de la nuit » La pollution lumineuse est une nuisance provoquée par la multiplication des points lumineux (éclairage des villes, néons, panneaux publicitaires). Cette multiplication a un impact significatif sur la biodiversité nocturne et sur la disparition du ciel étoilé. Le Jour de la Nuit est un événement national dont l'objectif est d'attirer l'attention du grand public sur les conséquences de cette pollution. Au cours de cette manifestation les animations proposées au public comprennent des découvertes ludiques de la faune et de la flore, des séances d'observation des étoiles et du ciel nocturne. En parallèle, les communes sont invitées à procéder à l'extinction d'une partie de leur éclairage public. - Etudier l'opportunité de la mise en place d'une Trame Noire La trame noire est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. Son étude est à relier aux trames vertes et bleues dont le code de l'environnement prévoit qu'elles prennent en compte la gestion de la lumière artificielle la nuit. L'approche est à réaliser à l'échelle du SCoT.		
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CCPSMV/CALMV et Communes	SEV et PNRL SCoT (trame noire)	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Communes, EPCI	ARBE – Fournisseurs d'électricité, Enedis	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	Actions T13 du PAED
	CALMV	Convention SEDEL avec le PNRL CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique

		2.1 réduire et compenser les consommations énergétiques
--	--	---

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Vincent RIVOIRE	Elu(s) : Etienne KLEIN et Angélique RIVOIRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Catherine BAHLER	Elu(s) : Sylvie GREGOIRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Temps agent SEV et SEDEL
	Investissement	En fonction des projets de rénovation identifiés
	Recette/Financements	SEV, CEE. Convention CALMV/PNRL et Communes/PNRL

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Réaliser un diagnostic de l'éclairage public sur l'ensemble des communes (3 ans) - Planification des travaux - Etude opportunité/faisabilité trame noire (2 ans) - Sensibilisation des communes à la pollution lumineuse et participation au jour de la nuit
2023	- Réalisation des travaux de rénovation - Sensibilisation des communes à la pollution lumineuse et participation au jour de la nuit
2024	- Réalisation des travaux de rénovation - Mise en œuvre trame noire - Sensibilisation des communes à la pollution lumineuse et participation au jour de la nuit
2025	- Réalisation des travaux de rénovation - Sensibilisation des communes à la pollution lumineuse et participation au jour de la nuit
2026	- Réalisation des travaux de rénovation - Sensibilisation des communes à la pollution lumineuse et participation au jour de la nuit
2027	- Réalisation des travaux de rénovation - Sensibilisation des communes à la pollution lumineuse et participation au jour de la nuit

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			✖
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques		✖	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales	X		
Chiffre d'affaires local généré		X	✖
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			X
Stockage du carbone	X		

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre d'audits réalisés	A renseigner a posteriori
Nombre de points lumineux modernisés	A renseigner a posteriori
KWh économisés	A renseigner a posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

2.2.3 S'ENGAGER DANS LA LABELLISATION CLIMAT-AIR-ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION N° 5
S'engager dans la labellisation Climat-Air-Energie et économie circulaire

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
La CCPSMV souhaite signer avec l'ADEME un contrat d'objectif territorial (COT). Ce contrat consiste à mettre en œuvre les deux référentiels d'action suivants : ▪ Climat Air Energie Le référentiel Climat Air Energie est l'appellation française du label européen European Energy Award qui récompense les collectivités engagées dans un processus de management de la qualité de leur politique climat-air-énergie. Ce label leur permet, après un diagnostic, de structurer leur démarche climat, air et énergie. Le référentiel Climat Air Energie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et une démarche favorisant la reconnaissance par l'attribution d'un label qui consacre les politiques énergétiques performantes. Six domaines d'intervention sont concernés : - Planification du développement territorial, - Patrimoine de la collectivité, - Energie, eau, assainissement, déchets, biodiversité, - Mobilité, - Organisation interne, - Coopération et communication. ▪ Economie circulaire Le référentiel a pour objectif d'aider concrètement les collectivités à dresser un état des lieux de leur politique en matière d'économie circulaire et à mesurer leur performance globale afin de déterminer leur stratégie d'actions. Il englobe les différentes thématiques de l'économie circulaire dont la prévention et la gestion des déchets, l'écologie industrielle et territoriale, la mobilisation des acteurs économiques, les achats et la consommation responsables, etc. Il fonctionne à travers une démarche d'amélioration continue.		
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CCPSMV - LMV	CCPSMV - LMV	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Bénéficiaires liés aux compétences de l'EPCI et à ses partenaires	ADEME	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	Actions T29 du PAED Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME
	LMV	

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN	Elu(s) : Etienne KLEIN et Angélique RIVOIRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Laurence CHABAUD-GEVA		Elu(s) : Christian MOUNIER	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Conseiller AMO mis à disposition par l'ADEME.
	Investissement	
	Recette/Financements	ADEME (contrat de 4 ans) avec une part fixe de 75 000 € et une part variable de 225 000 € en fonction du niveau d'atteinte des objectifs fixés.

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER CCPSMV	
2022	- Etat des lieux - Constitution des instances de gouvernance - Définition des objectifs et du programme d'actions - Audit
2023	- Mise en œuvre du programme d'actions et bilan annuel
2024	- Mise en œuvre du programme d'actions et bilan annuel
2025	- Mise en œuvre du programme d'actions, bilan annuel et audit final.
2026	- Etude des possibilités de renouvellement de la démarche
2027	-

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER CALMV	
2022	- Etat des lieux
2023	- Constitution des instances de gouvernance - Définition des objectifs et du programme d'actions - Audit
2024	- Mise en œuvre du programme d'actions et bilan annuel
2025	- Mise en œuvre du programme d'actions, bilan annuel et audit final.
2026	- Etude des possibilités de renouvellement de la démarche
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TOUS	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS ASSOCIES
Niveau de reconnaissance atteint	A renseigner à posteriori
COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
CONSULTATION HABITANTS	-

2.3 AMELIORER LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
157 000 m ² équivalents de bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	20 % des bureaux ou commerces	14 300 m ² de bureaux ou de commerces	-15
301 000 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	37 % des usagers	27 400 m ²	-20
SECTEUR AGRICULTURE			
3 650 hectares de surface agricole utile avec des actions d'efficacité énergétique	32 % de la SAU	332 ha	-5
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
15 400 places de parking avec ombrières ou 76 ha sites anthropisés (217 000 m ² de PV)	80 % du potentiel	19.700 m ² /an	+32
14 400 maisons ou 855 bâtiments équipés (591 000 de m ² de PV)	10 % du potentiel	54.000 m ² /an	+96

2.3.1 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES ZONES D'ACTIVITES DE MANIERE CONCERTEE

ACTION N° 6	
Accompagner les entreprises et les zones d'activités de manière concertée	
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
L'action à destination des entreprises du territoire est déclinée de la manière suivante : - Mettre en réseau les structures d'appui aux entreprises Face à la multiplicité des dispositifs d'aides et des structures qui les relaient, il est proposé de créer une cellule inter-organismes chargée de mettre en œuvre et de suivre les actions d'accompagnement notamment pour : - Créer un point d'entrée numérique unique pour les entreprises, - Proposer un catalogue commun d'offre de services d'accompagnement par cibles/besoins, - Créer des liens et des actions concertées entre structures d'accompagnement, - Favoriser les synergies entre structures avec des outils communs de prospection, de suivi des entreprises et de mise en œuvre d'actions concertées d'information/sensibilisation. - Proposer un portefeuille de diagnostics et d'outils d'aides à la décision Il existe de nombreux dispositifs d'accompagnement et de soutien financier pour la transition énergétique et écologique des entreprises qui peuvent être déployés sur l'ensemble du territoire notamment : - Dispositif TREMLIN (dans le cadre du Plan France Relance relayé par l'ADEME la CCI et la CMAR) qui permet de financer en 2021 (à vérifier si prolonger en 2022), sur la base de plus de soixante actions possibles, qu'il s'agisse d'investissements et d'études. - Dispositif ECODEFIS à destination des commerçants et des artisans est proposé par la CCI et la CMAR. Il s'agit de sensibiliser et d'accompagner les commerçants et artisans à la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales parmi une liste de 37 défis à relever. - TPE et PME gagnantes sur tous les coûts de la CMAR pour repérer et diminuer les pertes de matière et d'énergie en production et engager un plan d'actions. - Déclic Environnement de la CMAR pour faire bénéficier les entreprises de deux demi-journées de conseil gratuit. - Rénovation du petit tertiaire privé par l'ALTE dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) - Animations thématiques mises en place par Luberon Sorgues Entreprendre. - France Relance Commerce Transition Ecologie : dispositif de l'Etat pour lequel les CCI ont été retenues (ainsi que la CMAR) pour des actions de sensibilisation, diagnostics et accompagnement dédiés aux commerçants & artisans - Parcours Premiers Pas vers la Transition Ecologique (PPTE) : dispositif régional d'accompagnement des entreprises vers la Transition Ecologique pour lequel la CCI est prescripteurs (7 partenaires) - Valoriser les entreprises dynamiques en matière de transition énergétique Etablir un registre référençant les entreprises qui ont mis en place des actions concrètes en faveur de la transition énergétique. Réaliser des actions de communication permettant de valoriser ces actions.	
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL
CCPSMV/CALMV	CCI, CMAR, Luberon Sorgues entreprendre, ALTE, CCPSMV
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

Entreprises	ADEME	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	Actions T 24 et T 26 du PAED
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.2 Développer de nouvelles énergies renouvelables Objectif stratégique 4 Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi 4.1 accompagner un développement économique respectueux de l'environnement 4.3 développer la connectivité du territoire

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean OUTTERS et Lise BAJEUX, Frédéric TONEGUZZO	Elu(s) : Yves BAYON DE NOYER		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Jean TRITENNE (Service développement économique) et Marion BALLEST (Service Communication)	Elu(s) : Patrick SINTES		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Temps agent CALMV Temps agent CCPSMV
	Investissement	
	Recette/Financements	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	619 Mise en place de la cellule inter-organisme : identification et des acteurs, articulation des différents dispositifs d'aides entre eux programme d'action commun.
2023	620 Mise en œuvre des actions et bilan annuel.
2024	621 Mise en œuvre des actions et bilan annuel.
2025	622 Mise en œuvre des actions et bilan annuel.
2026	623 Mise en œuvre des actions et bilan annuel.
2027	624 Mise en œuvre des actions et bilan annuel.

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
--------------------------------	------------------	----------

	TERTIAIRE, INDUSTRIE	
--	-------------------------	--

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre d'entreprises accompagnés	A renseigner à posteriori
Nombre de m² rénovés	A renseigner à posteriori
KWh économisés	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

2.3.2 FAVORISER UN TOURISME DURABLE

ACTION N° 7

Favoriser un tourisme durable

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le tourisme est un enjeu clé dans l'économie du territoire. L'action en direction des acteurs du tourisme comporte les volets suivants :

- **Accompagner les hébergeurs et les restaurateurs dans le cadre du Fonds Tourisme Durable**

Ce fonds Tourisme Durable piloté par l'ADEME est destiné à soutenir, via des aides financières, les restaurateurs et hébergeurs, en priorité dans les territoires ruraux, qui souhaitent sur la base d'un diagnostic :

- Engager ou poursuivre des actions de transition écologique
- Hiérarchiser les actions à engager,
- Obtenir des aides pour les investissements associés,
- Engager une démarche d'amélioration continue.

Le réseau des CCI PACA intervient pour la réalisation d'un diagnostic gratuit + plan d'actions en synergie avec d'autres partenaires présents sur le territoire (cf. Logis de France, PNR, Gîtes de France...)

Un catalogue d'actions détaille les actions éligibles et les aides financières et pour les restaurants il est demandé de signer le Cadre d'engagement « 1000 restaurants durables ».

- **Favoriser un tourisme responsable**

Il s'agira de :

- Travailler sur l'étalement de la saisonnalité touristique de l'espace concerné afin d'éviter les pics de fréquentation touristique sur certains sites totems ;
- Pouvoir lier le développement du tourisme en transversalité avec le volet environnemental et le volet social ;
- Développer des activités touristiques éco-responsables afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et d'engendrer des pratiques touristiques (écotourisme, slow tourisme)
- Mettre en place une politique volontariste d'engagement actif des acteurs « prestataires touristiques » sur des infra-territoires (à titre d'exemple : labellisation).

- **Réponses opérationnelles :**

Le développement de produits expérientiels « Slow tourisme » autour de l'itinérance douce, la mobilité douce, les hébergements permettant une proximité avec les espaces naturels et ses habitants...

Le développement d'une démarche « écotourisme » qui prône un tourisme raisonné écologique avec une composante éducative et de sensibilisation au territoire et à l'environnement auprès de la population locale.

- **Développer les ailes de saison touristiques**

La Destination Luberon est d'ores et déjà engagée dans cette démarche au travers des nombreuses actions portées par son Office de Tourisme (Ligne éditoriale, stratégie digitale, service réceptif valorisant des offres expérientielles, partenariats avec les acteurs du territoire, développement des filières prioritaires...).

Dans la continuité de ces actions, Il s'agira donc :

- D'amplifier la coopération entre les acteurs locaux et le maillage avec l'ensemble des acteurs économiques ;
- De développer l'offre de produits basée sur « l'expérience client » particulièrement sur le printemps et l'automne ;
- De valoriser un calendrier d'événements et de projets structurants en moyenne et basse saison.
- **Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »**

La marque Valeurs Parc Naturel Régional est une marque nationale, gérée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, qui est déclinée dans le Parc Naturel Régional du Luberon (« Valeurs Parc naturel régional du Luberon »). Pour l'obtenir, il faut remplir les critères d'un cahier des charges sélectif basé la qualité de l'accueil, le lien avec le territoire, la valorisation des produits locaux, l'intégration dans le paysage et ou encore la préservation de l'environnement... Les bénéficiaires de la marque sont audités tous les cinq ans afin de s'assurer du respect des critères et de la qualité des prestations proposées. La marque intègre notamment des incitations aux économies d'eau et d'énergie, au tri des déchets et doux à l'écomobilité.

PILOTE (s)	OPERATEUR(S)	
EPIC TOURISME/CCPSMV/CALMV	EPIC Tourisme CCPSMV et CALMV, Vaucluse Provence Attractivité, Conseil Départemental de Vaucluse, chambre des métiers, CCI, 5 communes du territoire de l'OGS, PNR Luberon	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Opérateurs du tourisme	Gîtes de France, ADEME, CMAR, CRT Sud, Atout France.	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	- Actions T 24 et T 26 du PAED - Fiches action 4.2.a de l'Opération Grand Site « Fontaine de Vaucluse »
	CALMV	- Fiches action 4.2.a de l'Opération Grand Site « Fontaine de Vaucluse » CRTE Objectif stratégique 4 Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi 4.6 développer un accueil touristique fondé sur les qualités écologiques du territoire

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Xavier FEUILLANT (EPIC OTI)	Elu(s) : Eric BRUXELLE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Franck DELAHAYE	Elu(s) : Gérard DAUDET		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Le Directeur (EPIC) 0,20 ETP / an la responsable projet/com (EPIC) 0,30 ETP / an
	Investissement	
	Recette/Financements	Fonds tourisme durable AMI Slow tourisme

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Prospection et diagnostic des hébergeurs et restaurateurs - Définition des actions partenariales autour de la promotion du tourisme doux et des ailes de saison
2023	- Mise en œuvre des programmes d'actions pour les hébergeurs et restaurateurs - Mise en place des actions partenariales autour de la promotion du tourisme doux et des ailes de saison
2024	- Mise en œuvre des programmes d'actions pour les hébergeurs et restaurateurs - Mise en place des actions partenariales autour de la promotion du tourisme doux et des ailes de saison
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE, AGRICULTURE, TRANSPORT	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre d'hébergeurs et de restaurateurs accompagnés	A renseigner à posteriori
KWh économisés	A renseigner à posteriori
Nombre d'acteurs bénéficiant de la marque « Valeurs Parc naturel régional du Luberon	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

2.3.3 ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

ACTION N° 8	
Accompagner les exploitations agricoles	
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
Les exploitations agricoles sont aujourd'hui très dépendantes de l'augmentation du coût de l'énergie directe (machines agricoles, irrigation) et indirecte (coût des intrants, des fertilisants) tout en étant la cible d'injonctions réglementaires ou incitatives vers de nouvelles pratiques (interdiction de brûlage des déchets verts, agroécologie, conversion à l'agriculture biologique). Cela implique des changements importants dans leurs pratiques donnant lieu à une réorganisation des exploitations qui est parfois difficile à conduire en plus de la gestion quotidienne, d'autant plus lorsque cela fait référence à des compétences très variées. Néanmoins, ce virage est aujourd'hui indispensable pour la pérennité des exploitations et pour l'atteinte des objectifs territoriaux. Plusieurs leviers sont identifiés : • Réduire les consommations d'énergie • Optimiser l'usage des intrants • Trouver des alternatives au brûlage des déchets verts (Plan broyat pour CALMV) • Optimiser la gestion de l'eau Plusieurs actions de sensibilisation thématiques peuvent être proposées à la profession, en s'appuyant sur des exploitations locales ayant déjà mis en œuvre des mesures pour répondre à ces différents enjeux. Des diagnostics d'exploitation débouchant sur des mesures concrètes peuvent être proposés, assortis de retours d'expérience pour essayer. - Diagnostics énergie/GES d'exploitation avec recours aux bons diagnostics carbone financés par le plan de relance, - Accompagnement de projets bas carbone dans le cadre du dispositif label bas carbone, - Organisation de visites d'exploitations agricoles exemplaires (sobriété énergétique, énergie renouvelable) - Communication sur site internet CC + https://www.jediagnostiquemaferme.com/	
PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)
CALMV/CCPSMV	Chambre d'Agriculture 84 CCPSMV (Service développement éco et agricole)
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)
Exploitants agricoles et organisations professionnelles agricoles	Organisations professionnelles agricoles, INRAE, Lycée agricole de L'Isle-sur-la-Sorgue
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV CRTE Ambition 2 : Accompagner un développement économique et agricole durable et en transition (<i>une agriculture qualitative, en développement et en conversion, inscrite au cœur de son territoire</i>)
	CALMV CRTE Objectif stratégique 3 Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâtis (3.3) Préserver et valoriser les ressources naturelles (eau, forêt et agriculture) (3.3.1.) Améliorer les productions agricoles

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean OUTTERS et Lise BAJEUX		Elu(s) : Yves BAYON DE NOYER	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens :		Elu(s) : Claude SILVESTRE	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT
BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Coût ETP : Prestations externes : Autres :	
	Investissement		
	Recette/Financements	Origines financement et montants : Une part des financements est apportée par l'ADEME (IRAEE 5) et le plan de relance	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Diagnostics d'exploitation et actions de sensibilisation
2023	- Diagnostics d'exploitation et actions de sensibilisation
2024	-
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'exploitations accompagnées	10/an
Nombre d'actions de sensibilisation	3/an
COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
CONSULTATION HABITANTS	

2.4 FAVORISER LES ALTERNATIVES A L'AUTO-SOLISME ET LES CARBURANTS/MOTORISATIONS ALTERNATIFS

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions doivent contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
8 640 actifs n'utilisant plus leur voiture seuls pour se rendre au travail : Report modal (TC, modes actif), voiture partagée	26 % des actifs	636 salariés/an	-16
7 000 véhicules sobres ou utilisant des carburants/motorisations alternatifs	15 % des véhicules	636 véhicules /an	-35

2.4.1 PLANIFIER LES MOBILITES

ACTION N° 9 a	
Elaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable intercommunal	
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
Parmi les 100 000 trajets domicile-travail quotidiens sur le territoire du PCAET, 27% se font sein d'une même commune. La part de déplacements entre communes voisines est également considérable. Même parmi ces déplacements courts, environ deux tiers sont effectués en voiture, la part du vélo étant autour de 3.5%. Les déplacements pour d'autres motifs devraient également s'appuyer fortement sur la voiture. Pour encourager un report modal vers le vélo, qui paraît réaliste et opportun sur pour le territoire, les collectivités doivent engager une réflexion sur l'offre et la demande. Ces réflexions concernent à la fois les pratiques « utilitaires » (domicile-travail, achats etc.) et les pratiques « loisirs », même s'il paraît pertinent de focaliser avant tout la pratique « utilitaire » et ainsi le report de la voiture vers le vélo. Un schéma cyclable sur les deux EPCI aura comme objectif principal de favoriser les déplacements à vélo. Il comprendra un volet infrastructure qui s'appuiera, entre autres, sur les éléments suivants : - Des infrastructures sécurisées et dédiées au vélo, séparées du trafic automobile là où une cohabitation voitures/vélos ne serait pas suffisante - Des voiries partagées entre voitures et vélos, apaisées en termes de volume et de vitesses du trafic automobile ; le but étant d'accueillir des cyclistes de tout niveau sur la quasi-intégralité du réseau routier sans forcément créer des aménagements séparés. L'apaisement des quartiers relève plutôt de la compétence des communes, mais le schéma intercommunal peut fixer des principes. - Des itinéraires lisibles, sécurisés, continus et efficaces aux échelles inter-EPCI, intercommunales et communales, desservant les pôles générateurs de déplacements Le volet services pourra intégrer les réflexions suivantes : - Le stationnement en libre-accès, abrité ou non-abrité, situé près des pôles générateurs de déplacements ; le stationnement sécurisé aux pôles d'échanges - La location de vélos ; des aides à l'achat - Des ateliers d'autoréparation - L'apprentissage de la pratique du vélo - Le jalonnement Le schéma devra en outre comprendre un volet Communication et Concertation pour accompagner sa mise en œuvre. Il est à noter qu'il existe un schéma régional, un schéma départemental ainsi qu'un schéma à l'échelle du PNR du Luberon (« Luberon Labo Vélo »), ce dernier faisant quelques propositions détaillées pour le secteur de Cavaillon qui doivent être prises en compte dans le schéma des deux EPCI.	
PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)
CCPSMV. La maîtrise d'ouvrage pour cette action commune peut aussi être assurée par un seul des deux EPCI.	AURAV (élaboration du volet « infrastructure » du Schéma modes actif de la CCPSMV, PNRL, Conseil départemental de Vaucluse, Vélo Loisir Provence
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)
Habitants, actifs et scolaires du territoire ; visiteurs	AURAV, PNRL, Conseil départemental de Vaucluse, Région Sud, Vélo Loisir Provence, associations locales de cyclistes, SMAVD, professionnels du vélo, SCOT

CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit'ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS, ...)	CCPSMV	- PAED Action T1 ; - CRTE Orientation #3.1 Adopter un schéma intercommunal des mobilités - Schéma départemental du vélo
--	---------------	---

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Caroline ALEX	Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Coût ETP : 0,5 ETP/an (sur 2 ans pour l'élaboration du schéma, puis suivi de la mise en œuvre pendant 3 à 6 ans) Prestations externes : bureau d'études qui réalise le schéma (40 – 60 k€ HT) + coûts pour la maîtrise d'œuvre des infrastructures programmées Autres : en fonction des actions (p.ex. service de location ; entretien des aménagements cyclables...)
	Investissement	En fonction de l'ambition du schéma. Moyenne d'investissement des collectivités françaises pour la politique vélo en 2016 : 7,7 € / an / hab. Eurométropole Strasbourg 2019 : 23,3 € / an / hab.
	Recette/Financements	Origines financement et montants : Appels à projet du fonds Mobilités Actives (Etat ; 40% pour les aménagements) ; programme AVELO (ADEME ; pour études, expérimentation de services vélo, communication) ; ALVEOLE (pour stationnement) ; ADMA ; DSIL ; DETR (pour aménagements ; 35% en moyenne 2018) ; financements du département dans le cadre de son schéma cyclable (30-40% pour aménagements sur réseau départemental ; 100% pour stationnement sous conditions) ; fonds européens ; Ministère de la Transition Ecologique : développer le recours au vélo et aux transports en commune (plan de relance)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Rédaction du cahier des charges et démarrage du schéma cyclable
2023	- Finalisation de la programmation des actions (aménagements et services)
2024	- Mise en œuvre et évaluation des actions
2025	- Mise en œuvre et évaluation des actions
2026	- Mise en œuvre et évaluation des actions

2027	- Mise en œuvre et évaluation des actions
-------------	---

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	Urbanisme

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		
Préservation de la biodiversité	X		
Stockage du carbone	X		

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Part modale du vélo	
Km d'aménagements réalisés	
Nombre de stationnements	
Nombre d'évènements promouvant le vélo ; nombre de services mis en place	
Nombre de vélos financés avec une aide à l'achat	
Accidentologie	
Etc.	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	- Implication des usagers et non-usagers - Mobilisation des acteurs extraterritoriaux - Clarification de la gouvernance et des compétences pour une mise en œuvre efficace des aménagements et services - Entretien des aménagements
--	---

CONSULTATION HABITANTS	Avis positif
-------------------------------	--------------

ACTION N° 9 b**Lancer le Plan de Mobilité de la CALMV****CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les anciens plans de déplacements urbains (PDU) sont renommés « plans de mobilité » (PDM) par la loi LOM. La CALMV est dans l'obligation d'élaborer un PDM, qui a une portée juridique et dispose ainsi d'un caractère opposable. Le plan de mobilité fait l'objet d'une évaluation tous les cinq ans et, le cas échéant, est révisé. Il doit être compatible avec le PCAET et avec la planification régionale de l'intermodalité.

Le PDM détermine les principes de l'organisation de la mobilité des personnes et du transport de marchandises, la circulation et le stationnement. Il tient compte de la diversité des composantes du territoire et des besoins de la population.

Le PDM vise, entre autres à :

- Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports
- Equilibrer les besoins en matière de mobilité d'un côté, et la protection de l'environnement et de la santé de l'autre côté
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Améliorer de la sécurité
- Diminuer le trafic automobile
- Favoriser les déplacements alternatifs à l'usage individuelle de la voiture,
- Organiser le stationnement

L'élaboration d'un PDM se fait généralement avec l'appui d'un bureau d'études. Des réunions et ateliers de travail avec les techniciens et élus du territoire sont indispensables.

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CALMV	CALMV	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Tous les habitants et usagers du territoire	Services de l'Etat, Département, Région, collectivités voisines, transporteurs, associations d'usagers et professionnelles, CCI, associations de PMR, SCOT	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit'ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS, ...)	CALMV	CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.1 Favoriser l'intermodalité 1.2 Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces 1.3 Accompagner les usages du vélo

REFERENTS CALMV

Techniciens : Catherine BAHLER	Elu(s) : Gérard DAUDET/André ROUSSET		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : 0,5 ETP/an pour accompagner et animer le plan de mobilité et sa mise en œuvre Prestations externes : bureau d'études qui réalise le plan de mobilité (50 k€ HT) Autres : en fonction des actions retenues
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	En fonction des actions retenues
	Recette/Financements	Origines financement et montants : -

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Rédiger un cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'études - Consulter et retenir un bureau d'études pour l'élaboration du PDM - Elaboration du PDM
2023	- Elaboration du PDM - Mise en œuvre des premières actions retenues dans le PDM
2024	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2025	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2026	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2027	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Année de l'élaboration du plan de mobilité	
Nature et nombre d'actions retenues	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
-----------------------------------	--

CONSULTATION HABITANTS	Consultations habitants recommandées lors de l'élaboration d'un plan de mobilité
------------------------	--

ACTION N° 9 c

Organiser la compétence AOM : état des lieux et étude des champs d'intervention

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La CCPSMV est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au 1^{er} juillet 2021. Les AOM peuvent organiser six catégories de services :

- Transports réguliers
- Transports à la demande
- Mobilités actives
- Transports relatifs aux usages partagés de véhicules (autopartage, covoiturage)
- Mobilité solidaire

Dans un premier temps il convient de réaliser un état des lieux de ces thématiques, en analysant, entres autres :

- L'offre actuelle
- Les acteurs, opérateurs et partenaires
- La répartition des compétences
- Les études et projets en cours
- Le stockage et le transfert des bases de données
- Les dispositifs de communication

Ce travail peut en partie être effectué par un stagiaire de la CCPSMV. Cet état des lieux pourrait être la base d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) – un nouvel outil pour les AOM qui ne sont pas soumises à l'élaboration d'un plan de mobilité. Le PdMS permet :

- D'effectuer un diagnostic
- De se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins
- De créer une cohérence d'ensemble
- De fédérer les acteurs locaux autour d'une concertation

La PdMS est juridiquement indépendant, mais il peut constituer le volet mobilité des politiques locales.

Pour accompagner l'élaboration du PdMS ainsi que les actions qui en découlent, la collectivité doit se poser les questions suivantes :

- Compétences et savoir-faire technique dans l'équipe actuelle de la CCPSMV, besoin éventuel de formation et/ou de recrutement
- Répartition des responsabilités et du temps dans la nouvelle organisation

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CCPSMV	CCPSMV	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Tous les usagers et habitants du territoire	Département, région, collectivités voisines, transporteurs, associations d'usagers	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	Délibération de prise de compétence

REFERENTS CCPSMV

Techniciens : Caroline ALEX	Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI		
	FAIBLE	MOYEN	FORT

NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL			
--	--	--	--

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : 1 ETP pendant 6 mois (stagiaire), puis 0,5 ETP/an pour accompagner et animer le plan de mobilité simplifié et sa mise en œuvre Prestations externes : bureau d'études qui réalise le plan de mobilité simplifié (40-50 k€ HT) Autres : en fonction des actions retenues
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	En fonction des actions retenues
	Recette/Financements	Origines financement et montants : -

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Etat des lieux en interne (stagiaire) - Rédiger un cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'études - Consulter et retenir un bureau d'études pour un plan de mobilité simplifié
2023	- Elaboration du plan de mobilité simplifié - Mise en œuvre des premières actions retenues dans le PdMS
2024	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2025	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2026	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2027	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Année de l'élaboration du plan de mobilité simplifié	
Nature et nombre d'actions retenues	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
CONSULTATION HABITANTS	Consultations habitants recommandées lors de l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié

2.4.2 APAISER LES CENTRES-VILLES ET LES ZONES TOURISTIQUES

ACTION N° 10

Apaiser les centres-villes et zones touristiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Beaucoup de centres-villes et de sites touristiques souffrent d'une omniprésence de la voiture – en mouvement ou en stationnement –, car celle-ci amène des nuisances variées : dégradation de la qualité de l'air, bruit, consommation d'espace et imperméabilisation des sols, mise en danger des usagers vulnérables, pollution visuelle etc. Dans les centres-villes, ces nuisances sont souvent majoritairement créées par les automobilistes habitant à l'extérieur du centre, alors que les habitants du centre en sont les premières victimes.

Donner la priorité aux déplacements de proximité dans l'aménagement de l'espace public constitue un levier important pour le développement des modes actifs et la réduction des volumes et des vitesses des véhicules motorisés, mais aussi pour la sécurité et la qualité de vie urbaine.

Plusieurs solutions peuvent amener à un apaisement des centres-villes et des zones touristiques. Il convient de toujours les traiter ensemble :

- **Réflexion sur le plan de circulation**
 - o Zone de rencontre et zone 30
 - o Aire piétonne
 - o Sens unique voiture avec double-sens cyclable
 - o Perméabilité filtrée (évitant le transit des modes motorisés, p.ex. via des potelets ou bacs à fleurs)
 - o Voie réservée aux transports en commun
- **Réflexion sur la politique de stationnement**
 - o Tarification
 - o Parkings-relais à l'extérieur, avec des navettes desservant les centres-villes et zones touristiques
- **Réflexion sur l'attractivité des lieux pour les modes actifs, lors de chaque projet de voirie**
 - o Aménagements cyclables et services vélo (stationnement, pompes, bornes d'autoréparation...)
 - o Création / amélioration des cheminements piétons
 - o Qualité des aménagements et du mobilier urbain ; végétalisation
 - o Redistribution de l'espace : transformation d'espaces anciennement dédiés à la voiture en lieux de promenade, détente, restauration, pistes cyclables...

Ces principes peuvent s'appliquer aussi à d'autres endroits sensibles en ville, comme les abords des écoles.

Il convient de se poser la question « Quelles fonctions doivent être assurées par quel axe ? ». Quelques grands axes bien définis doivent supporter un flux de voitures élevé, et être équipés d'aménagements cyclables sécurisés. Les autres voiries peuvent être radicalement apaisées, éventuellement selon un principe de poches / quartiers imperméables entre eux pour les voitures (qui sont, par le biais de sens uniques et de perméabilités filtrées, rapidement renvoyées sur les grands axes), mais très perméables pour les modes actifs. Ces derniers peuvent ainsi toujours emprunter les chemins les plus courts. Par ailleurs, la collectivité peut inscrire ces principes d'aménagement durable des espaces publics dans les documents cadres d'urbanisme (PLU, SCoT...), afin d'assurer une prise en compte globale dans les projets à venir.

Le réaménagement de ces espaces, les nuisances pendant les travaux et surtout les modifications au niveau de l'accessibilité en voiture peuvent être mal perçus ou mal compris par certains habitants et/ou commerçants. Une concertation et information en continu, à tous les stades du projet, sont indispensables.

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
Communes/CCPSMV/CALMV	OGS, communes,	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Usagers et riverains des centres-villes et zones touristiques concernées ; commerçants et professionnels du tourisme	Opération Grands Sites (OGS), EPIC OIT, département, région, habitants / usagers, vélocistes, commerçants / restaurateurs, professionnels du tourisme, CEREMA, opérateurs du transport collectif, SCOT, AURAV	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit'ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS, ...)	CCPSMV	L'Isle-sur-la-Sorgue est bénéficiaire du programme Petite Ville de Demain OGS AXE 2 : Accéder et se déplacer dans le site en privilégiant les modes doux (10 actions) ; PAED : T1, T2, T4, T5
	CALMV	Cavaillon est bénéficiaire du programme Cœur de Ville CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.1 Favoriser l'intermodalité 1.2 Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces 1.3 Accompagner les usages du vélo Objectif stratégique 4 Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi 4.1 Aménager et valoriser les centres-villes, bourgs et villages

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Caroline ALEX	Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI, Patricia PHILIP		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Laurence GABAUD-GEVA/Catherine BAHLER	Elu(s) : Gérard DAUDET/Sylvie GREGOIRE/André ROUSSET		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : 0,25 ETP/an Prestations externes : étude d'état des lieux et de faisabilité (environ 25 k€, varie en fonction de la taille de la commune / du site touristique) Autres : -
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Travaux d'infrastructure à définir, coût élevé (jusqu'à plusieurs millions d'euro)

	Recette/Financements	Origines financement et montants : département, région, Etat, Banque des Territoires (action Cœur de Ville ; investissement dans l'espace public ouvert), programme Petite Ville de Demain, financements européens ; DETR ; DSIL
--	-----------------------------	---

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER		
2022	-	Réaliser un état des lieux des infrastructures routières du secteur concerné Programmer une série d'aménagements pour offrir des alternatives à la voiture
2023	-	Lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre des espaces publics et parkings relais Démarrer les études de maîtrise d'œuvre
2024	-	Réaliser les travaux d'aménagement
2025	-	Réaliser les travaux d'aménagement
2026	-	Réaliser les travaux d'aménagement
2027	-	Réaliser les travaux d'aménagement

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	Urbanisme, économie, tourisme

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Pourcentage de voies douces (vélo, piéton) par rapport aux voies routières	
Volume et vitesses du trafic	
Fréquentation des navettes	
Mesures de la qualité de l'air	
Enquêtes auprès des usagers, commerçants et riverains	
Evolution du chiffre d'affaires des commerçants	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	625 Anticiper l'opposition d'une partie des commerçants et riverains, prévoir une large concertation, communication et implication pour éviter une incompréhension de certains usagers 626 Assurer le maintien de l'activité des commerçants
--	---

CONSULTATION HABITANTS	Consultation des commerçants, riverains et usagers indispensable
-------------------------------	--

2.4.3 L'INTERMODALITE AUTOUR DES GARES ET DES POLES D'ECHANGES

ACTION N° 11

Développer l'intermodalité autour des gares et des pôles d'échanges

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le report modal de la voiture individuelle vers des modes alternatifs doit passer par la facilitation de l'intermodalité. Il convient de proposer à l'usager un bouquet de mobilités attractives car il peut ainsi choisir le ou les bons modes en fonction de ses besoins.

La collectivité peut aménager des points stratégiques de correspondances, dont les 4 gares ferroviaires du territoire et les arrêts de bus majeurs, ainsi que des parkings-relais ou des parkings de covoiturage (existants ou à créer).

Dans ces pôles d'échanges multimodaux (PEM), les services suivants, entre autres, peuvent être proposés :

- Disponibilité de plusieurs modes de transport (gare ferroviaire, lignes de bus, parking voitures, stationnement vélo, location de vélo ou de trottinettes...)
- Concordance des horaires des bus et trains
- Information auprès des voyageurs (locaux et touristiques)
- Cheminements modes actifs sécurisés, depuis/vers et au sein du pôle
- Accessibilité PMR
- Conditions d'attente de qualité
- Jalonnement vers/depuis et au sein du pôle d'échanges (PEM)
- Bornes de recharge électrique pour voitures et vélos
- Commerces de proximité, animations

L'évolution des 4 gares vers des PEM est déjà en cours, mais il convient de poursuivre et accélérer la mise en œuvre.

Un deuxième chantier doit être mené en parallèle pour redéfinir les besoins de mobilité et l'offre de transports correspondante. Pour l'offre transports en commun des intercommunalités (se limitant aujourd'hui aux 4 lignes du réseau urbain de Cavaillon+ la ligne interurbaine gérée en régie et dénommée C'Ma navette Les Vignères – Cavaillon – Les Taillades - Robion) cela peut être fait en interne ; pour le reste cela doit se faire en partenariat avec la Région PACA (autorité organisatrice du réseau transports en commun). Il peut évidemment être question d'un ajustement des fréquences et amplitudes, mais aussi de :

- ⇒ Réaliser les aménagements liés à la performance des transports en commun
- ⇒ Hiérarchiser les besoins d'intervention en fonction de critères de performance : gain de vitesse commerciale, nombre de voyageurs concernés
- ⇒ Solliciter l'autorité organisatrice de transport régionale sur la pertinence de réouverture de certaines lignes, dont celle de Cavaillon-Pertuis
- ⇒ Etudier la réouverture de la ligne Cavaillon-Pertuis
- ⇒ Etendre la ligne D reliant les zones économiques du Sud du territoire au centre-ville de Cavaillon
- ⇒ Renforcer l'offre transports en commun à l'échelle intercommunale
- ⇒ Renouveler graduellement le parc de transports collectifs vers des technologies plus propres : expérimentation de nouvelles motorisations, diversification des énergies, déploiement de dispositifs techniques innovants, etc...
- ⇒ Lobbying auprès de la Région pour améliorer les conditions de transport de vélos dans le train

Pour ce deuxième chantier, le rôle de la collectivité pourrait être d'analyser et faire remonter les besoins auprès de l'autorité organisatrice. Pour ce faire, les collectivités peuvent s'appuyer sur les associations locales d'usagers des transports, mais aussi en réalisant des enquêtes directement auprès des usagers et non-usagers du réseau de transports en commun.

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CALMV et CCPSMV et/ou communes	CALMV et CCPSMV et/ou communes, SNCF, Département 84, Région, Gare & Connexions	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Habitants, actifs et visiteurs du territoire ; riverains des pôles d'échange	EPCI et/ou communes, SNCF, CD84, Région, vélocistes, AURAV, associations d'usagers, opérateurs d'autopartage, transporteurs, SCOT	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit'ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS, ...)	CCPSMV	CRTE Orientation #3.1 Adopter un schéma intercommunal des mobilités PAED : T4, T5, T7
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.4 Favoriser l'intermodalité 1.5 Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces Accompagner les usages du vélo

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Caroline ALEX	Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Catherine BAHLER	Elu(s) : Gérard DAUDET		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : 0,25 ETP/an Prestations externes : campagnes de communication régulières (25 k€/an) ; enquêtes régulières (25 k€/an) ; étude d'analyse du réseau (25 k€) Autres :
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Travaux de PEM et de mise en accessibilité : à déterminer en fonction de l'étude préalable
	Recette/Financements	Origines financement et montants : Région, ADEME, Etat ; DETR ; DSIL ; prêts de la Banque des Territoires ; Banque des Territoires : aides pour développer l'information des usagers et faciliter la multimodalité ; Ministère de la Transition Ecologique : développer le recours au vélo et aux transports en commune (plan de relance)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Identifier les points de correspondance principaux et lancer les études de diagnostic et de faisabilité - Aménager et équiper le PEM de Cavaillon (CALMV)
2023	- Aménager les pôles d'échange - Améliorer les liaisons modes actifs entre les pôles d'échange et les centres-villes / zones résidentielles / zones d'emplois
2024	- Poursuivre l'aménagement des pôles d'échange - Poursuivre l'amélioration des liaisons modes actifs entre les pôles d'échange et les centres-villes / zones résidentielles / zones d'emplois - Communiquer / inciter les habitants et actifs à utiliser les transports en commun pour les déplacements qui s'y prêtent
2025	- Campagnes de communication et enquêtes (enquête origine-destination, satisfaction, qualité)
2026	- Campagnes de communication et enquêtes (enquête origine-destination, satisfaction, qualité)
2027	- Campagnes de communication et enquêtes (enquête origine-destination, satisfaction, qualité)

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	Urbanisme

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Fréquentation des pôles d'échanges	
Fréquentation des bus et trains ; nombre d'abonnés	
Parts modales	
Fréquentation des parkings aux pôles d'échanges	
Nombre de pôles d'échanges aménagés	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	627 Bien dimensionner les équipements pour optimiser la faisabilité et le financement 628 Echanges potentiellement compliqués avec la SNCF
--	---

CONSULTATION HABITANTS	Enquête des usagers des transports en commun pour comprendre leurs besoins
-------------------------------	--

2.4.4 CREER LES INFRASTRUCTURES ET PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU VELO SUR LE TERRITOIRE

ACTION N° 12

Créer les infrastructures et promouvoir la pratique du vélo sur le territoire

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La concertation menée lors de l'élaboration du PCAET a montré une demande forte et récurrente des citoyens pour davantage de pistes cyclables sécurisées.

La part modale du vélo représente aujourd'hui 3.7% en moyenne sur le bassin du SCOT. Conformément aux objectifs du SCOT, le territoire devra progressivement être maillé par un réseau d'itinéraires cyclables, reliant les pôles d'équipements et de services principaux de chaque territoire communal. La réflexion relative à ce réseau de modes doux doit cibler, en priorité, les quartiers et équipements suivants, sous réserve que la commune en dispose :

- La gare ;
- Les services médicaux structurants ;
- Le centre-ville ;
- Les quartiers résidentiels principaux existants ou projetés ;
- Les zones d'activités
- Les équipements scolaires, culturels, de loisirs et sportifs.

De même, le développement de connexions douces interurbaines devra compléter le réseau départemental (voies vertes...) existant et à venir.

CALMV :

Opération 1000 vélos

Le dispositif voté en 2020 s'adresse aux particuliers résidant sur le territoire LMV (résidence principale ou secondaire) âgés de 16 ans et plus qui achètent un VAE neuf ou d'occasion et homologué (normes européennes et françaises en vigueur) ou un vélo classique neuf, auprès d'un vélociste du territoire partenaire de l'opération.

Le montant de la subvention est plafonné à

- 30% du prix d'achat TTC du VAE neuf dont le prix n'excède pas 2500 euros, dans la limite de 300 euros
- 30 % du prix d'achat TTC du VAE d'occasion dont le prix n'excède pas 1500 euros, dans la limite de 300 euros
- 30 % du prix d'achat TTC du vélo classique neuf dont le prix n'excède pas 1000 euros, dans la limite de 200 euros

Le budget consacré à cette opération a été voté le 23 juillet 2020 et s'élève à 330 000 euros pour la durée du mandat 2020-2025, soit 55 000 euros par an.

Ainsi, ce sont un millier de vélos (environ 200 par an) qui doivent être subventionnés jusqu'à la fin du mandat.

Cette aide est cumulable avec les autres aides existantes, telles que le Bonus vélo du Gouvernement. Seuls les vélocistes du territoire peuvent être partenaires de l'opération.

Fonds de concours mobilité / tourisme

LMV a instauré un fonds de concours tourisme - mobilité visant notamment le développement des itinéraires de randonnée pédestre et de cyclotourisme qui constituent un facteur d'attractivité et de développement touristique du territoire.

Le budget consacré à ce dispositif peut atteindre 300 k€ par an pour la durée du mandat 2020-2025.

Luberon Labo vélo

LMV participe au programme d'accompagnement conduit par le PNRL à destination des intercommunalités dans l'élaboration de leur stratégie vélo jusqu'à la sollicitation des dispositifs de financement pour mettre en œuvre un schéma vélo à l'échelle du territoire.

La Méditerranée à vélo

Depuis 2016, LMV Agglomération fait partie du comité de La Méditerranée à vélo pour lequel 21 collectivités et intercommunalités sont mobilisées autour de l'aménagement d'un itinéraire cyclable de 5 888 km.

La Durance à vélo / Le Luberon à vélo

La CALMV soutient sur son territoire le développement d'itinéraires vélos et les partenaires associés : Vélo Loisirs Provence, SMAVD

CCPSMV :

Action 2.1.c Sécuriser les déplacements piétons et cyclistes à l'entrée de la Vallée Close, aux abords de l'aire de stationnement saisonnier de Galas

Action 2.2.a Aménager un itinéraire cyclable direct et sécurisé entre L'Isle-sur-la-Sorgue et Fontaine-de-Vaucluse

Mise en place d'infrastructures de stationnement

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CALMV et CCPSMV	Vélo Loisirs Provence, CD84, PNRL, EPIC OIT	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Habitants et visiteurs du territoire ; cyclistes loisir + quotidiens	Vélocistes, CD84, Région, communes, Vélo Loisir Provence, PNRL, EPIC OIT, associations locales de cyclistes, SMAVD	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit'ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS...)	CCPSMV	OGS 2.1.c, 2.2.c, 2.2.a PAED T1 CRTE #3.1
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.1 Favoriser l'intermodalité 1.2 Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces 1.3 Accompagner les usages du vélo

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Caroline ALEX	Elu(s) : Patricia PHILIP		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Catherine BAHLER/Eddy IACONA/Franck DELAHAYE	Elu(s) : Gérard DAUDET/André ROUSSET		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Prestations externes : études de maîtrise d'œuvre pour les aménagements cyclables Autres : Partenariats 14 000 €
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Opération 1000 vélos : 300 k€ pour la période 2020-2025 Aménagements cyclables : selon type, longueur et points durs
	Recette/Financements	Département, appels à projet de l'Etat (fonds Mobilités Actives) et de l'ADEME (Vélo & Territoires) ; DSIL ; DETR ; Ministère de la Transition Ecologique : développer le recours au vélo et aux transports en commune (plan de relance)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Poursuite de l'opération 1000 vélos - Poursuite des travaux Eurovélo 8
2023	- Poursuite de l'opération 1000 vélos
2024	- Poursuite de l'opération 1000 vélos
2025	- Poursuite de l'opération 1000 vélos
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	Tourisme

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre de VAE subventionnés	
Report modal induit grâce à l'aide à l'achat	
Longueur et qualité d'aménagements cyclables réalisés	
Nombre de points durs vélo traités (ponts, carrefours...)	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

CONSULTATION HABITANTS	Avis favorable
-------------------------------	----------------

2.4.5 FAVORISER LES PLANS DE MOBILITE DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

ACTION N° 13

Favoriser les plans de mobilité des entreprises et des administrations

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La promotion des modes de déplacement alternatifs passe également par l'accompagnement des entreprises et des administrations dans l'évolution de la mobilité de leurs salariés, par le biais de Plans de Mobilité Employeur (PDME). Ces plans peuvent s'inscrire au niveau des entreprises dans une démarche Qualité ou dans un Système de Management Environnemental, et sont obligatoires pour les entreprises de plus de 100 travailleurs sur un même site.

Ces plans aident les entreprises à comprendre et à proposer des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture particulière (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage, autopartage, engins de déplacement personnels) ou à limiter les déplacements par la pratique du télétravail ou de la téléconférence.

Dans le cadre d'un PDME, les entreprises et administrations peuvent proposer :

- **Des services et des aménagements concrets**, comme :
 - o Vélos de fonction
 - o Stationnement et équipements vélos
 - o Conversion de la flotte de véhicules de services (motorisations alternatives)
 - o Adhésion aux services de covoiturage et d'autopartage (s'ils existent)
- **Un accompagnement des salariés vers un changement de comportement**, comme :
 - o Formation à la conduite d'un vélo en ville
 - o Transmission d'informations personnalisées sur le moyen de transport alternatif adapté
 - o Mise en œuvre du forfait Mobilités Durables
 - o Organisation de défis
 - o Adhésion au label Employeur Pro-Vélo
 - o Facilitation du télétravail et des visioconférences
 - o Animation d'un groupe interne Eco-gestes visant à sensibiliser et mettre en place des actions en interne (CALMV)

La collectivité peut accompagner les employeurs dans l'élaboration de leur PDME et conventionner avec les partenaires bénéficiant de subventions de la collectivité dans le cadre de convention d'objectifs (ex : Luberon Sorgues Entreprendre et Vélo Loisirs Provence).

Elle peut :

- Identifier les principales entreprises et administrations dans le territoire
- Apporter une aide méthodologique spécifique à chaque entreprise pour l'élaboration d'un PDME. Par exemple, la mise à disposition d'une enquête auprès des salariés dans l'objectif de recueillir et d'analyser les données internes (accessibilité du site, pratiques des salariés...)
- Étudier les possibilités d'adaptation du réseau de transport en commun aux besoins des entreprises
- Apporter des conseils en mobilité pour les salariés
- Proposer des regroupements d'entreprises pour l'élaboration d'un plan inter-entreprises
- Accompagner la mise en œuvre des PDME et participer au suivi
- Animer un club PDME dont l'enjeu est de dynamiser les démarches de chaque employeur dans la durée et de créer des synergies entre les partenaires

La collectivité peut faire appel à un bureau d'études spécialisé dans les démarches de PDME et de changement de comportement, pour la mise en œuvre, accompagnement et suivi des PDME.

Exemplarité des collectivités : Mise en place plan de mobilité

PILOTE (S)		OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)
CALMV et CCPSMV		Entreprises identifiées
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)
Employeurs et salariés des entreprises et administrations du territoire		Entreprises identifiées, CCI, CMAR, Luberon Sorgues Entreprendre
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.1 Favoriser l'intermodalité 1.2 Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces 1.3 Accompagner les usages du vélo CRTE Objectif stratégique 4 Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi 4.1 accompagner un développement économique respectueux de l'environnement

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean OUTTERS et Lise BAJEUX		Elu(s) : Yves BAYON DE NOYER	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Jean TRITENNE		Elu(s) : Patrick SINTES	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : 0,25 ETP/an Prestations externes : mission d'accompagnement et suivi des PDME par un bureau d'études (20 k€ / an) Autres : -
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	-
	Recette/Financements	Origines financement et montants : -

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Consulter et retenir un bureau d'études spécialisé pour l'accompagnement des entreprises - Promouvoir le dispositif PDME auprès des employeurs et administrations

2023	- Accompagner et suivre la mise en œuvre des actions dans les entreprises et administrations - Faire un bilan des actions menées
2024	- Accompagner et suivre la mise en œuvre des actions dans les entreprises et administrations - Faire un bilan des actions menées
2025	- Accompagner et suivre la mise en œuvre des actions dans les entreprises et administrations - Faire un bilan des actions menées
2026	- Accompagner et suivre la mise en œuvre des actions dans les entreprises et administrations - Faire un bilan des actions menées
2027	- Accompagner et suivre la mise en œuvre des actions dans les entreprises et administrations - Faire un bilan des actions menées

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Economie (entreprises)	Mobilité / transport

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Evolution de la part modale domicile-travail	
Nombre d'actions mises en œuvre	
Nombre de PDME initiés	
Nombre de PDME en cours après 1 an	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	629 Être exemplaire en tant que collectivité peut motiver les entreprises et autres collectivités.
--	--

CONSULTATION HABITANTS	
-------------------------------	--

2.4.6 PROMOUVOIR LA VOITURE PARTAGEE

ACTION N° 14

Promouvoir la voiture partagée

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La promotion de la voiture partagée concerne deux pratiques distinctes, le covoiturage et l'autopartage. Les deux ont en commun la nécessité de structurer des solutions numériques, pour la mise en relation entre usagers ou bien pour la réservation d'un véhicule.

a) Covoiturage

Les flux de déplacements internes et externes au territoire du PCAET ont tendance à converger sur quelques zones spécifiques (Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Avignon, Salon-de-Provence, Carpentras). Ce contexte est favorable au recours au covoiturage pour les déplacements domicile-travail, voire pour d'autres motifs (loisirs, achats, etc.). Les applications nationales (BlaBlaCar...) ou régionales ont du succès sur des trajets longs, mais sont mal adaptées pour les trajets locaux du quotidien.

Conforter et encadrer la pratique du covoiturage passe donc par la mise en place d'un service de covoiturage territorial, dont les principaux éléments peuvent être :

- Travailler avec une entreprise spécialisée pour la mise en place et l'exploitation d'un service de covoiturage. Ce travail permettra d'évaluer les besoins et les potentiels pour un nouveau service, tout en facilitant la gestion opérationnelle à la charge de la collectivité.
- Eventuellement mettre en place une incitation financière afin de subventionner les conducteurs et trouver des économies pour les passagers (ou d'autres récompenses / valorisations non monétaires)
- Développer une application et un site web pour le covoiturage
- Animer la communauté sur les réseaux sociaux et via des évènements (p.ex. dans les zones d'activités)
- Aménager des aires de covoiturage aux endroits stratégiques et soigner leur signalétique.

Dans un premier temps, la plateforme peut se concentrer sur les plus importants employeurs du territoire, avec des animations spécifiques pour faire connaître la plateforme et créer des lignes de covoiturage. Ensuite la plateforme pourrait s'étendre à tous les publics avec une communication spécifique. Il serait intéressant également d'envisager un mode « scolaire » pour les besoins spécifiques des lycéens.

Pour LMV, il s'agit d'inciter la pratique du covoiturage à travers les services proposés par le futur Pôle d'Echanges Multimodal quartier de la gare de Cavaillon dont l'ouverture est prévue au second semestre 2022.

A travers son aménagement et son équipement, LMV Agglomération entend développer une information globale et cohérente sur les différents modes de transports présents sur son territoire : transports urbains (la gare routière permet de connecter les 4 lignes du réseau C Mon bus, la ligne C Ma navette et les lignes interurbaines), transports interurbains desservant la gare routière, train (avec ligne régionale et accès gare Tgv Avignon), transports scolaires, mais aussi le vélo (itinéraires cyclo et véloroute) et les itinéraires de randonnées.

Il s'agit de déployer à travers des outils innovants une information pratique, incitative et pédagogique en faveur des modes de transports collectifs et économes ; information à laquelle viendra s'adosser une information sur la vie du territoire (activités culturelles et touristiques notamment), de manière à donner de l'attractivité et du relief à ce nouvel équipement.

Les objectifs du PEM répondent aux objectifs suivants du Plan Climat :

- Densifier l'offre de transport ferroviaire et routière et développer la complémentarité entre le réseau des cars et des trains.

- Déployer un nouveau cadre de soutien aux projets et opérations visant à développer une intermodalité efficace et mettre en œuvre des transports collectifs urbains hautement performants.
- Soutenir et développer des projets proposant de nouveaux services de mobilité (autopartage, covoiturage, transport à la demande, vélo, marche, etc.).
- Mettre en œuvre des actions visant à promouvoir les transports collectifs, informer le grand public sur les offres de transport alternatives à la voiture individuelle et accompagner le changement des comportements
- Soutenir et inciter l'émergence de pôles d'échanges innovants et de quartiers de gare pour réduire la consommation d'espace, les consommations d'énergie et pour encourager les énergies renouvelables : informations numériques des voyageurs, bornes de recharge pour les véhicules, réhabilitation des bâtiments avec la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens, basse consommation, ou à énergie positive avec panneaux photovoltaïques.
- Développer l'information digitale et numérique des voyageurs pour réduire la production imprimée de supports, le gaspillage et offrir un accès quasi illimité à l'information.

Il est à noter que le Département du Vaucluse a adopté son Schéma du Développement du covoiturage en 2017 et que la mise en œuvre en cours concerne le déploiement d'aires de covoiturage. En ce qui concerne ces aires spécifiques, il en existe 2 sur le territoire du PCAET et une 3^e et prévue. Il convient de coordonner étroitement les actions avec le Département, tant au niveau des services qu'au niveau des parkings. Les EPCI peuvent également aménager des aires de covoiturage.

En fonction des ambitions du territoire, le covoiturage peut prendre la forme de « lignes de covoiturage » parallèles aux lignes de transport collectif existantes, renforcer leur cadence et être intégrées dans la tarification des transports en communs. L'on peut aussi imaginer un calculateur d'itinéraire multimodal qui inclurait toutes les offres de mobilité sur le territoire, y compris le covoiturage.

b) Autopartage

Il n'existe pas d'offre d'autopartage institutionnel sur le territoire du PCAET, le plus proche étant à Avignon. Un service d'autopartage permettrait de fournir une solution de mobilité à des personnes non motorisées. Certains foyers peuvent ainsi éviter l'achat d'une deuxième voiture. Il peut être envisagé une mutualisation des véhicules de fonction des collectivités avec les véhicules d'autopartage car les besoins sont complémentaires dans le temps (journée et en semaine pour les collectivités ; soirée et week-end pour les ménages). L'équilibre économique d'un tel service, géré par un opérateur, demande un engagement des collectivités pour leurs besoins domestiques. Le recours à des véhicules électriques peut s'avérer particulièrement pertinent.

Il convient donc d'étudier l'opportunité de mettre en place un système d'autopartage, idéalement en mutualisation avec les collectivités. Dans un premier temps une expérimentation avec un faible nombre de véhicules et/ou de sites peut être envisagée.

Une solution numérique pour la réservation, éventuellement couplée à d'autres applications sur la mobilité, est indispensable.

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CALMV et CCPSMV	CD84	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Habitants et actifs du territoire, visiteurs pour l'autopartage	CD84, principaux employeurs, organisations d'entreprises, opérateurs de service de covoiturage, Région, collectivités voisines (pour coordonner les offres et les applications), opérateurs d'autopartage, réseaux de transport collectif	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	PAED T2, T3
	CALMV	CRTE

		Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.1 Favoriser l'intermodalité 1.2 Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces 1.3 Accompagner les usages du vélo
--	--	--

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Caroline ALEX, Vincent RIVOIRE		Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI et Philippe ROUX	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Catherine BAHLER, Eddy IACONA		Elu(s) : Gérard DAUDET	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Coût ETP : 0,5 ETP/an (suivi technique et contractuel des opérateurs de covoiturage et d'autopartage ; animation et communication auprès des habitants et entreprises locales) Prestations externes : application covoiturage (30 k€ / an) ; étude exploratoire des flottes captives de véhicules légers pour l'autopartage (20 k€) Autres : -
	Investissement	Achat de véhicules pour autopartage, mais idéalement en remplacement de véhicules de fonction dans le cadre de leur renouvellement
	Recette/Financements	Origines financement et montants : Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » (édition 2021 fermée le 31 mai 2021) ; plusieurs dispositifs de certificats d'économies d'énergies (CEE) : LiCov, Tous Covoitureurs etc. ; Région

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Concertation avec les territoires voisins, puis choix d'un opérateur de covoiturage - Expérimentation d'une solution de covoiturage avec animations dans les entreprises - Etude des besoins et de faisabilité de l'autopartage sur le territoire, étude des flottes publiques captives ; contact avec opérateurs potentiels
2023	- Pérennisation et exploitation courante du service de covoiturage ; animations et communication régulières - Expérimentation de l'autopartage (avec un nombre limité de véhicules / de sites), puis déploiement de l'autopartage sur tout le territoire
2024	- Animation et communication régulières ; bilan et ajustement des services
2025	- Animation et communication régulières ; bilan et ajustement des services

2026	- Animation et communication régulières ; bilan et ajustement des services
2027	- Animation et communication régulières ; bilan et ajustement des services

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	Economie

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre de personnes utilisant les services de covoiturage et d'autopartage	
Nombre de voitures en autopartage	
Km en autosolisme évités ; km de covoiturage et d'autopartage effectués	
Taux d'équipement des ménages en voitures	
Volume du trafic routier ; congestions	
Nombre d'évènements et de communications organisés, nombre de personnes touchées	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	c) Ajustements réguliers des services pour répondre aux besoins du territoire ; p.ex. via des enquêtes en ligne
--	---

CONSULTATION HABITANTS	Il est surtout nécessaire d'évaluer régulièrement si les services correspondent aux besoins des usagers, et ce qui pourrait rendre les services attractifs pour les non-usagers.
-------------------------------	--

2.4.7 CONVERTIR LES FLOTTES DE VEHICULES DES ENTREPRISES, DES COLLECTIVITES ET DES PARTICULIERS

ACTION N° 15

Convertir les flottes de véhicules des entreprises, des collectivités et des particuliers

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La majeure partie des véhicules roulant sur le territoire du PCAET sont équipés d'un moteur thermique alimenté à l'essence ou au gazole, émettant d'importantes quantités de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. La raréfaction des énergies fossiles couplée à l'émergence de nouveaux modes de propulsion ne fait que renforcer l'équation consistant à choisir la bonne énergie pour le bon mode de transport, et le bon mode de transport pour le bon usage. Plusieurs filières sont proposées, chaque système présentant ses caractéristiques propres, ses forces et ses faiblesses, souvent susceptibles d'évolution.

Cette action vise d'abord à étudier le marché et la faisabilité des différentes solutions, pour cerner les besoins réels des dispositifs de carburants alternatifs (surtout électricité, hydrogène, gaz naturel pour véhicules (GNV)).

Ensuite, il s'agira d'intensifier le développement et la généralisation de véhicules propres dans une démarche générale de transition énergétique. Il faut associer au déploiement de ces véhicules la construction de dispositifs de production d'énergie, de stockage et de distribution. Cela peut concerner la production d'énergies renouvelables sur le territoire : centrales photovoltaïques qui alimentent un électrolyseur produisant de l'hydrogène ; production de bioGNV destinés aux véhicules... Pour la distribution, des stations multi-énergie (p.ex. GNV + électrique), ouvertes à tous, peuvent s'avérer particulièrement pertinentes.

Tous les véhicules motorisés du territoire sont ciblés par cette action, mais les acteurs publics (EPCI, communes ; réseaux de transport en commun) peuvent être exemplaires en renouvelant rapidement leurs flottes captives (ordures ménagères, services techniques, véhicules de service, bus et cars etc.).

Pour les flottes des entreprises et les véhicules des particuliers l'aspect financier (des carburants, des véhicules) restera primordial. Ce facteur est en partie exogène, mais la collectivité doit s'assurer d'un maillage suffisant de stations sans lesquelles les filières ne peuvent pas émerger. Elle peut aussi subventionner l'implantation de bornes par des acteurs privés. Elle peut en outre créer d'autres incitations comme le stationnement gratuit pour des véhicules propres, ou un accès privilégié aux sites touristiques.

Des ateliers de travail avec les entreprises et des campagnes de communications à destination des particuliers sont à intégrer à différents stades de l'action.

PILOTE (S)		OPERATEUR(S)	
CALMV et CCPSMV		SEV pour les IRVE, GRDF	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Entreprises, collectivités, services publics (hôpitaux, pompiers, police...), opérateurs de transport collectif, particuliers		GRDF, ENEDIS, SEV84, Région, ADEME, DREAL, organisations d'entreprises, opérateurs de stations	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES		CCPSMV	
		CALMV	CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.1 Favoriser l'intermodalité 1.1.3 Développer les transports à énergie propre

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN, Julien HAIGNERE, Raphaël MOLIERE		Elu(s) : Etienne KLEIN et Angélique RIVOIRE	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Laurence CHABAUD-GEVA/Jean-Marc LABOURIAUX		Elu(s) : Sylvie GREGOIRE/Christian MOUNIER	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Coût ETP : 0,25 ETP/an (sur 1-2 ans pour la phase étude des besoins / conception, puis suivi de la mise en œuvre pendant environ 3 ans) Prestations externes : bureau d'études qui réalise les études de potentiel et/ou le schéma de déploiement de stations (25-50 k€ HT) Autres : -
	Investissement	Construction de stations ; déploiement de bornes (si pas de prise en charge par des opérateurs)
	Recette/Financements	Origines financement et montants : Etat (bonus écologique, prime à la conversion, suramortissement), ADEME (pour des véhicules H2 : 35-55% de subvention du surcoût par rapport à un diesel, dans le cadre de l'AAP « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène » ; 2-15 k€ de subvention pour des véhicules GNV non particuliers dans le cadre de l'AAP « Mobigaz ») ; Région (complète l'aide ADEME pour véhicules H2 ; aide à l'acquisition de véhicules utilitaires propres ; appui à la conversion énergétique des taxis ; financements dans le cadre de « Mobigaz ») ; ENEDIS ; GRDF ; opérateurs de stations ; programme ADVENIR ; DETR ; DSIL ; Banque des Territoires (investissements pour la mobilité hydrogène) Région SUD : Aides dispositif « Zéro émission route »

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Etude de marché et de faisabilité pour cerner les besoins réels en carburants alternatifs ; schéma directeur de déploiement de bornes de recharge
2023	- Sourcing d'opérateurs et création des infrastructures (stations, bornes) - Cartographie des infrastructures, communication - Faciliter la conversion des véhicules (stationnement gratuit pour véhicules propres etc.)
2024	- Suivre l'implantation et l'utilisation des stations et bornes - Faciliter la conversion des véhicules
2025	- Suivre l'implantation et l'utilisation des stations et bornes - Faciliter la conversion des véhicules
2026	- Suivre l'implantation et l'utilisation des stations et bornes - Faciliter la conversion des véhicules
2027	- Suivre l'implantation et l'utilisation des stations et bornes - Faciliter la conversion des véhicules

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	Economie, énergie

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre de stations ; utilisation	
Nombre de véhicules convertis ; taux de conversion	
Nombre d'actions de communication et d'information	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	- Accessibilité des stations / maillage - Priorisation en fonction des bénéfices écologiques (convertir d'abord les véhicules où la conversion aura le plus grand impact, au regard de leur kilométrage, leur consommation, leur âge...)
-----------------------------------	---

CONSULTATION HABITANTS	Avis favorable
------------------------	----------------

2.5 PRENDRE EN COMPTE LE CLIMAT, L'AIR ET L'ENERGIE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET METTRE EN ŒUVRE DES AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS DURABLES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions doivent contribuer notamment à l'atteinte des objectifs suivants :

TRANSPORT / MOBILITE			
Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
6 % des déplacements évités par des politiques d'urbanisme	6 % des déplacements	-	-15

2.5.1 INTEGRER DES OBJECTIFS CLIMAT/AIR/ENERGIE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PROJETS D'AMENAGEMENT

ACTION N° 16
Intégrer des objectifs Climat/Air/Energie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (Notamment réduction des déplacements, lutte contre l'artificialisation des sols et promotion de la densité foncière)

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION
Amélioration de la qualité de vie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, atténuation et adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité : l'urbanisme est central pour répondre aux défis sociétaux du XXI^e siècle. Les projets d'urbanisme ont en effet un impact sur : • La mobilité : réduction des déplacements, incitation aux déplacements alternatifs, etc. ; • L'énergie : isolation, chauffage, climatisation, éclairage public, etc. ; • La biodiversité : trame verte, bleue et noire, plantes locales, toitures végétales, etc. ; • Le paysage : intégration dans le paysage local, utilisation de matériaux régionaux, etc. ; • La réduction des risques d'inondation : lutte contre l'imperméabilisation des sols, etc. ; • La qualité de vie : habitats groupés, jardins partagés, confort, etc. ; • L'économie locale : prestations, sous-traitance, matériaux, etc. L'intégration des objectifs Climat/air/Energie dans les documents de planification (PLU OAP...) sont ainsi un levier incontestable pour réussir la transition écologique. Dans cette optique, la présente action se décline selon les quatre points suivants : - Mettre en place des Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU) sur les PLU des communes (retour d'expérience de la commune du Thor) La mise en œuvre d'une démarche AEU permettra de définir de manière participative la vision et les ambitions environnementales des communes (ou maître d'ouvrage) et de faire émerger les orientations traduites sous forme de recommandations dans le PLU. Les différentes thématiques du développement durable seront traitées : l'eau, les déchets, l'énergie, les transports, le bruit, les paysages, la biodiversité et le climat.

Cette démarche nécessitera le recours à un consultant animateur qualifié AEU. La définition du cahier des charges pour cette démarche pourra s'appuyer sur la trame proposée par l'ADEME

- **Intégrer dans les OAP des principes favorisant l'habitat bioclimatique et les ENR**

Il s'agira ici de traduire des règles bioclimatiques d'implantation bâtie dans le PLU, sous forme d'OAP de qualité urbaine et architecturale par exemple. Cette traduction adaptera aux différentes typologies tissus et zonages des principes bioclimatiques (confort d'été et d'hiver) et de conception, par exemple :

- Permettre de végétaliser
- Maîtriser les vis-à-vis
- Garantir des protections solaires des façades exposées l'été, et un confort d'été (hygrothermique) et d'hiver (ensoleillement et apport passif de chaleur)
- Prise en compte de l'aérodynamique (les vents) et de la rugosité des formes urbaines et implantations par rapport aux vents violents l'hiver et de fraîcheur l'été
- Etc...

- **Promouvoir l'usage des matériaux biosourcés**

Le recours aux matériaux biosourcés permet de limiter l'impact environnemental des constructions et de réduire notamment les émissions de Gaz à effet de serre (stockage carbone). Au-delà de gains environnementaux, le développement et la structuration des filières biosourcées permettront de générer de nouvelles activités, bénéfiques à l'économie locale. Inciter les habitants et porteurs de projet du territoire à utiliser les matériaux biosourcés dans les documents ou opérations d'urbanisme (PCAET, PLU, ZAC...) représente ainsi un enjeu pour l'environnement, le développement économique des territoires et le bien-être des habitants.

- **Développer des projets d'aménagement certifiés Quartier Durable Méditerranéen (Envirobat ou Eco-quartier)**

Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
Communes SCoT	SCoT Communes	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Usagers/habitants	573 Bailleurs sociaux 574 Promoteurs – aménageurs 575 ALTE (conseil aux porteurs de projet) 576 CALMV/CCPSMV 577 CAUE 84	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	PAED T14, T22 ; CRTE #3.3, #3.4, #3.5
	CALMV	

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Caroline ALEX	Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV

Techniciens : Marion JAMES, Sandra DUBET	Elu(s) : Gérard DAUDET		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Coût d'accompagnement par un prestataire AEU 0.2 ETP (service urbanisme) Suivi des permis de construire
	Investissement	
	Recette/Financements	Aides de l'ADEME pour la démarche AEU

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Définition du cahier des charges AEU/consultation/Choix d'un prestataire qualifié - Communiquer sur la démarche auprès des parties prenantes (à définir) et mise en œuvre de la démarche AEU - Traduire les principes et règles dans l'OAP et le PLU dans les différents tissus urbains (centres bourgs, pavillonnaire, etc.) - Bilan d'avancement annuel
2023	- Former les services et partenaires dans la compréhension du PLU et de l'OAP - Suivre les règles dans l'instruction des permis de construire - Bilan d'avancement annuel et évaluation de la formation
2024	- Suivi et bilan annuel
2025	- Suivi et bilan annuel
2026	- Suivi et bilan annuel
2027	- Suivi et bilan annuel

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel Tertiaire	Urbanisme, aménagement

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre d'AEU initiées	A renseigner à posteriori
Nombre de PLU intégrant des règles adaptées dans l'OAP et le règlement	A renseigner à posteriori
Nombre services/partenaires formés au volet environnemental des PLU et des OAP associés	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Le changement des manières de faire actuelles des promoteurs, des aménageurs, des particuliers, de l'ABF.... Dialoguer avec l'ABF afin de faciliter la prise en compte du défi de la transition énergétique et des objectifs du PCAET
CONSULTATION HABITANTS	

2.5.2 FAVORISER LE TELETRAVAIL

ACTION N° 17
Favoriser le télétravail

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
Dégradation de la qualité de l'air, encombrement de la circulation (source de stress, de perte de temps et d'accidents), nuisances sonores... pour ne citer qu'elles, les déplacements domicile – travail impactent de manière conséquente la condition de vie au quotidien et l'environnement. Pour pallier à ces désagréments, le télétravail, dispositif de 'travail à distance' peut s'avérer être une réponse efficace : travailler directement de chez soi, ou dans un tiers lieu plus près de chez soi (locaux publics, en coworking, dans des télé centres...). Il présente par ailleurs plusieurs avantages : flexibilité, autonomie, renforcement de l'esprit de confiance et meilleur confort de vie. Selon l'ADEME, à l'échelle d'une entreprise de 1 000 salariés, télétravailler un jour par semaine permet d'éviter l'équivalent des émissions annuelles de GES d'environ 37 français. Dans ce contexte, le territoire souhaite favoriser le télétravail par les actions suivantes : - Relayer et faciliter le développement de la fibre dans les pôles d'activités communautaires. La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a signé deux conventions, une avec l'Etat, la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur et le Département de Vaucluse pour le déploiement de la fibre optique en zone d'intervention privée et une avec le Département de Vaucluse en zone d'intervention publique. Ce très haut débit est déjà une réalité dans la majorité des pôles d'activités. La fibre est par ailleurs déployée sur 12 villes sur 16 pour la CALMV. - Recenser les pratiques existantes dans les entreprises en termes de télétravail du territoire et recenser les besoins - Mettre en place une organisation hybride au sein des deux EPCI et mener des actions pilotes/ outils opérationnels en termes de télétravail (ex : espace de coworking au siège de LMV) - Réflexion sur un centre de coworking et son modèle économique (associatif, privé...)		
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CCPSMV/CALMV	CCPSMV / CALMV Département 84 (fibre optique)	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Usagers/habitants/entreprises	578 Communes, aménageurs, entreprises 579 CD 84	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	PAED T6
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 4 Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi 4.3 Développer la connectivité du territoire 4.3.1 Optimiser les infrastructures numériques

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean OUTTERS, Lise BAJEUX, Caroline ALEX		Elu(s) : Yves BAYON DE NOYER, Florence ANDRZEJEWSKI	
		FAIBLE	MOYEN
			FORT

NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL			
---	--	--	--

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Karine ICARD/Emmanuelle LICITRI	Elu(s) : Gérard DAUDET		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Temps agent CALMV Temps agent CCPSMV
	Investissement	
	Recette/Financements	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Relayer et faciliter le développement de la fibre dans les pôles d'activités communautaires Recenser les pratiques existantes dans les entreprises en termes de télétravail du territoire : sondage et recensement des besoins - Mise en œuvre des actions et bilan annuel.
2023	- Mettre en place d'actions pilotes/ outils opérationnels en termes de télétravail - Mise en œuvre des actions et bilan annuel.
2024	- Mise en œuvre des actions et bilan annuel.
2025	- Suivi des actions et bilan annuel
2026	- Suivi des actions et bilan annuel
2027	- Suivi des actions et bilan annuel

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE, INDUSTRIE	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Avancement du déploiement de la fibre optique sur le territoire	A renseigner à posteriori
Nombre de d'entreprises mettant en place le télétravail	A renseigner à posteriori
KWh /CO2 économisés sur les actions pilote mis en œuvre	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
CONSULTATION HABITANTS	oui

3. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an de production additionnelle en 2030
METHANISATION			
2 petites unités de 78 Nm ³ /h chacune	100% du potentiel	/	+14,2
SOLAIRE THERMIQUE			
7.500 équivalents logements équipés	37 % du potentiel	681/an	+15
BOIS ENERGIE			
43 chaufferies bois de 0,3 MW chacune	31 % du potentiel	4/an	+32,5
POMPES A CHALEUR			
1 925 logements équipés de pompes à chaleur géothermiques	32 % du potentiel	175	+17,5
4 950 logements équipés de pompes à chaleur aérothermiques	63 % du potentiel	450	+45
CHALEUR FATALE			
30% du potentiel de récupération	30% du potentiel	/	+8
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
15 400 places de parking avec ombrières ou 76 ha sites anthropisés (217 000 m ² de PV)	80 % du potentiel	19.700 m ² /an	+32
14 400 maisons ou 855 bâtiments équipés (591 000 de m ² de PV)	10 % du potentiel	54.000 m ² /an	+96

3.1 DEVELOPPER L'ELECTRICITE LA CHALEUR ET LE FROID RENOUVELABLE OU DE RECUPERATION

3.1.1 REALISER UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES

ACTION N° 18		
Réaliser un Schéma directeur de développement des énergies renouvelables et de récupération		
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
Le PCAET après avoir identifié les potentiels du territoire a défini, jusqu'à l'horizon 2050, des objectifs ambitieux de développement de la production et de la consommation des énergies renouvelables et de récupération (ENR et R). Il s'agit maintenant d'aller plus loin en complétant ces objectifs par leur déclinaison opérationnelle d'un point de vue spatiale et temporelle en réalisant un schéma directeur de développement de ENR et R qui devra notamment permettre : - De localiser les zones de production et de consommations potentielles, - De planifier et prioriser temporellement et spatialement les zones d'implantation en fonction des contraintes environnementales, techniques et réglementaires, - D'étudier la possibilité d'implantation d'un site de méthanisation pour les biodéchets collectés par les collectivités, - De mobiliser les acteurs opérationnels sur les projets. Un tel schéma permet de questionner en détail l'organisation locale du système /CAde consommation et de production d'énergie. Par une analyse des vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur, froid), des capacités et contraintes des réseaux, il interroge l'adéquation entre les ambitions de transition énergétique de la collectivité et de ses partenaires, les marges de manœuvre possibles et les moyens à disposition. Il est généralement établi sur le format classique de démarche de programmation avec un diagnostic, un travail de construction d'une stratégie et d'un programme d'actions. Le diagnostic a conclu à l'absence de potentiel d'éolien dans le territoire mais le schéma directeur permettra grâce à une analyse plus fine de contribuer à infirmer ou confirmer ce résultat (voir rapport stratégie).		
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
SM du SCoT, Syndicats de traitement des déchets	AMO	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
CALMV/CCPSMV et leurs communes	ADEME, SEV, PNRL	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	Action T 18 du PAED
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.2 Développer les énergies renouvelables 2.2.1 Accompagner la mise en place de panneaux photovoltaïques 2.2.3 Accompagner le développement des énergies renouvelables

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN		Elu(s) : Angélique RIVOIRE et Etienne KLEIN	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Laurence CHABAUD-GEVA		Elu(s) : Sylvie GREGOIRE/Christian MOUNIER	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Sous-traitance Etude : 35 000 € HT
	Investissement	
	Recette/Financements	ADEME

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Rédaction du cahier des charges - Lancement de la consultation et choix du prestataire - Réalisation de l'étude
2023	- Partage des résultats de l'étude - Lancement d'une étude sur la possibilité d'implanter une unité de méthanisation à l'échelle du SCOT
2024	
2025	
2026	
2027	

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE, AGRICULTURE, TRANSPORT	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
----------------------	-----------------------

Réalisation de l'étude	A renseigner à posteriori
COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
CONSULTATION HABITANTS	-

3.1.2 DEPLOYER LE CONTRAT D'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DES ENR THERMIQUE ET DE RECUPERATION

ACTION N° 19
Déployer le Contrat Territorial de développement des ENR thermique et de Récupération

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
Le Contrat Territorial de développement des ENR thermique et de Récupération (CTENR) est une démarche mutualisée au niveau départemental dans le cadre d'un contrat entre l'ADEME et le SEV pour : 1. Faire émerger des projets d'ENR thermique et de récupération (Maîtrise d'ouvrage public et privé), 2. Mobiliser les aides à l'investissement du Fonds chaleur pour les énergies suivantes : bois énergie, géothermie pour le chauffage et le refroidissement (sur nappe ou sur sondes), réseaux de chaleur chaud et/ou froid, chaleur fatale, solaire thermique. La démarche sera articulée avec le schéma directeur des ENR (voir fiche action précédente) et permettra de faire bénéficier aux maîtres d'ouvrage intéressés des soutiens suivants : 1. Note d'opportunité gratuite pour : - Les acteurs publics ou parapublics : collectivités, bailleurs sociaux, établissement de santé, - Les acteurs privés (hors particuliers) : Entreprises industrielles et commerciales, hôtels, campings, bureaux, entreprises agricoles, copropriétés. 2. Aides financières possibles une fois le contrat d'objectif signé : - Aides pour la réalisation des études de faisabilité et éventuelles études associées (par exemple test de réponse thermique pour de la géothermie, AMO globale performance énergétique ou qualité environnementale, etc.) : de 50 à 70% du montant étude HT (soutien financier de la Région). - Aides à l'investissement pour la réalisation des travaux liés à la mise en œuvre d'une source d'énergie renouvelable thermique : elles dépendent du type d'énergie utilisé et de la puissance de l'installation ; elles représentent 30 à 80% du montant travaux HT (soutien financier de l'Ademe et de la Région).		
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
SEV	SEV/PNRL/ALTE Luberon Sorgues Entreprendre	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Maîtrises d'ouvrage publiques (EPCI et communes) et privées	ADEME, Région	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	Action T11 et T13 du PAED
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.4 Réduire et compenser les consommations énergétiques

		2.4.2 Accompagner la rénovation thermique des bâtiments publics 2.4.3 Accompagner la rénovation énergétique des logements 2.2 Développer les énergies renouvelables 2.2.1 Accompagner la mise en place de panneaux photovoltaïques 2.2.3 Accompagner le développement des énergies renouvelables
--	--	--

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens :	Elu(s) :		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Laurence CHABAUD-GEVA	Elu(s) : Sylvie GREGOIRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	
	Investissement	Selon les projets
	Recette/Financements	Financement animation ADEME Fonds chaleur et région : 30 à 80% du montant travaux HT selon les projets

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Prospection des maîtres d'ouvrage - Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité
2023	- Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité - Montage des dossiers Fonds chaleur et réalisation des travaux
2024	- Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité - Montage des dossiers Fonds chaleur et réalisation des travaux
2025	- Etude du renouvellement du COTER
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE INDUSTRIE AGRICULTURE RESIDENTIEL	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			

Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre de notes d'opportunité	A renseigner à posteriori
Nombre d'études de faisabilité	A renseigner à posteriori
GWh/an d'énergie renouvelable thermique produite	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

3.2 DEVELOPPER L'ELECTRICITE RENOUVELABLE

3.2.1 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

ACTION N° 20

Accompagner le développement du photovoltaïque

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le PCAET fixe des objectifs ambitieux de développement du photovoltaïque sur le territoire. Pour atteindre ces objectifs l'action consiste à proposer un accompagnement sur les volets suivants :

- **Localiser les zones dé-risquées d'implantation en répondant à l'AMI PV Foncier dérisqué de la Région**

L'objectif est de réaliser une étude pré-opérationnelle visant à mobiliser l'ensemble du potentiel photovoltaïque pour des surfaces ne présentant pas de contraintes rédhibitoires (environnement, servitudes, raccordement,..) de façon à planifier son développement pour un déploiement rapide et de grande envergure. L'étude devra permettre notamment de :

- Donner une vision spatiale du potentiel territorial ou patrimonial,
- D'identifier et de hiérarchiser à partir de ce potentiel les surfaces dérisquées à priori disponibles pour accueillir des installations PV,
- Planifier une mobilisation optimale de ce potentiel en équipant un maximum de ces surfaces,
- Adopter une vision filière globale en identifiant également les sites qu'il serait approprié d'équiper en solaire thermique,
- Identifier les potentialités d'auto-consommation individuelle ou collective,
- Concuster avec les parties prenantes et évaluer les possibilités de mobiliser les citoyens, les acteurs publics ou privés en vue de projets collectifs, participatifs ou citoyens,
- Identifier les principales caractéristiques économiques des sites d'implantation identifiés et proposer des hypothèses de montage de projet (données juridiques, financières et économiques).

Ce travail de localisation sera intégré dans le schéma directeur des ENR (voir fiche action précédente)

- **Accompagner les collectivités dans leurs projets**

En répondant à l'AMI de l'ADEME « COCOPEOP » (conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques), le SEV met à disposition des communes un conseiller pour les aider à monter leur projet de production d'électricité renouvelable. Il s'agit plus concrètement de :

- Diffuser la vision stratégique régionale auprès des collectivités et sensibiliser les élus locaux aux potentiels des filières
- Appuyer les élus et les équipes techniques dans leurs rôles de facilitateurs et d'accompagnateurs lorsqu'un projet est initié par un développeur (Appui et conseils / identification de potentiel / réalisation de notes d'opportunité)
- Accompagner les collectivités dans les premières étapes du montage d'un projet PV en coordination avec les animateurs locaux de projets PV (Centrales Villageoises, Energie Partagée, etc.) via une assistance pour la réalisation d'études préalables / montage dossiers subvention / négociation.

- **Conseiller les initiatives de développement PV sur du foncier à enjeux**

Dans l'objectif d'accompagner les porteurs de projet dans le développement de leurs opérations, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Vaucluse a mis en place une organisation spécifique avec un « guichet unique photovoltaïque ».

Ce guichet est à la disposition des porteurs de projets pour faciliter leurs démarches administratives. Il a vocation à proposer aux porteurs de projets :

- Une expertise sur l'ensemble des enjeux portés par les services de l'État en Vaucluse (DDT, UDAP, SDIS, DREAL...).
- Il permet d'apporter une réponse coordonnée, très en amont du projet : prise en compte des risques naturels, compatibilité avec les documents d'urbanisme, loi sur l'eau, permis de construire... et ce, avant d'engager des études qui pourraient s'avérer inutiles ou sous-dimensionnées.

Le guichet unique, en mobilisant les diverses compétences utiles, procède à une première analyse des enjeux et processus réglementaires du projet. Il n'a pas vocation à délivrer une quelconque autorisation administrative mais propose un accompagnement et un conseil intégré tout au long de la démarche.

L'ALTE réalise du conseil auprès de particuliers sur des projets d'installations solaires photovoltaïques et thermiques (à hauteur de deux appels par particulier) et réalise des événements de communication, de sensibilisation et de conseils, à l'instar de la réunion sur le photovoltaïque organisée au siège de la CCPSMV, et participe à d'autres, comme le Jardin d'Automne à Châteauneuf-de-Gadagne.

- **Développer l'Agrivoltaïsme**

Cette action consistera à de l'information sensibilisation des acteurs agricoles du territoire (agriculteurs, apprenants, organisations professionnelles) sur les opportunités de développement de projets agrivoltaïque : atouts et limites, contraintes de mises en œuvres, adéquation avec les projets agricoles sur les trois principales filières : viticulture, arboriculture et maraîchage.

Cette action pourra s'appuyer sur des visites de sites sur des retours d'expérimentations et suivis agronomiques.

A l'échelle du territoire de la CCPSMV, une étude d'opportunité comprenant un cadrage réglementaire est en réflexion afin d'identifier le potentiel solaire, les leviers et les freins urbanistiques ainsi que l'aspect juridique et financier liés au montage de projets d'agrivoltaïsme.

Pilote		OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CCPSMV/CALMV/SCOT		SEV AMO Etude foncier dérisqué DDT Vaucluse, Chambre Agriculture 84	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Maîtrises d'ouvrage publiques et privées		Région SUD, ADEME, PNRL	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	CRTE : Orientation 1.2 PAED T18	
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.2 Développer les énergies renouvelables 2.2.1 Accompagner la mise en place de panneaux photovoltaïques 2.2.3 Accompagner le développement des énergies renouvelables	

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN		Elu(s) : Angélique RIVOIRE et Etienne KLEIN	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Laurence CHABAUD-GEVA, Catherine BAHLER		Elu(s) : Gérard DAUDET/Sylvie GREGOIRE	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Sous-traitance : 35 000 €HT
	Investissement	Selon les projets
	Recette/Financements	Région SUD : AMI PV dérisqué : jusqu'à 70 % du montant de l'étude plafonnée à 100 00 €. Aides à l'investissement pour (voir cadre d'intervention) : 1.4 Projets photovoltaïques 10 à 100 kWc en injection totale sur le réseau et incluant une composante de maîtrise de l'énergie 1.5 Projets photovoltaïques en autoconsommation (>10kWc) : dispositif SMART PV 1.6 Projets solaires thermiques collectifs Banque des Territoires : Soutien pour les projets supérieurs à 100 kW via une prise de participation en fonds propres dans la société de portage de projet.

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Rédaction du cahier des charges de l'étude - Réalisation de l'étude - Accompagnement des collectivités
2023	- Montage des projets - Accompagnement des collectivités
2024	- Montage des projets - Accompagnement des collectivités
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE INDUSTRIE AGRICULTURE RESIDENTIEL	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre de notes d'opportunité	A renseigner à posteriori
Nombre d'études de faisabilité	A renseigner à posteriori
GWh/an d'énergie renouvelable thermique produite	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

4. DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

4.1 PROMOUVOIR UN SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE

4.1.1 IMPULSER UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

ACTION N° 21
Impulser un Projet alimentaire territorial

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
Un plan alimentaire territorial (PAT) permet au territoire de travailler sur la reterritorialisation de l'alimentation pour offrir aux habitants du territoire les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement A travers une initiative de type projet alimentaire territorial, le territoire peut mettre en réseau et en cohérence les nombreuses actions et acteurs déjà engagés sur le territoire, et en faire émerger de nouvelles, en travaillant sur la structuration de l'économie agro-alimentaire locale, en rapprochant les différents acteurs de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur en passant notamment par les transformateurs, les distributeurs ou encore les restaurateurs. Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 (Art 39), les PAT sont construits de manière concertée grâce à l'ensemble des acteurs d'un territoire. L'action a pour objectif de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire au travers des interventions suivantes : - Faire un état des lieux de la production agricole et alimentaire du territoire - S'impliquer dans le Projet Alimentaire Territorial porté par le PNRL - Co-construire, avec les partenaires du territoire, une trajectoire vers un système alimentaire territorial durable - Formalisation d'un plan d'actions qui pourra notamment intégrer les dimensions suivantes : a. Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à l'importance de développer l'autonomie alimentaire du territoire : vente en circuits courts et développement de la consommation locale, b. Soutenir les initiatives de circuits courts, outil de transformation collectifs, entreprise locale de transformation alimentaire, (par exemple légumerie), c. Travailler sur l'approvisionnement en produits locaux et durables de la restauration collective d. Mettre en place un plan de reconquête des friches agricoles (en lien avec le CRTE)	
PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)
CALMV/CCPSMV	PNRL pour CALMV, CCPSMV
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)
Habitants	CDA84, PNR du Luberon, les agriculteurs, CIVAM, AgriBio84, magasin de producteurs, marchés, CMAR
	CCPSMV CRTE 2.3

CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CALMV	CRTE Objectif stratégique 3 a. Préserver et valoriser les ressources naturelles 3.3.1 Améliorer les productions agricoles
---	--------------	--

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean OUTTERS et Lise BAJEUX	Elu(s) : Yves BAYON DE NOYER		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Marion JAME/Jean TRITENNE/Laurence CHABAUD-GEVA	Elu(s) : Sylvie GREGOIRE/Claude SILVESTRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	
	Investissement	
	Recette/Financements	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Diagnostic – Plan d'actions – Déploiement des premières actions
2023	- Mise en œuvre du plan d'actions
2024	- Mise en œuvre des actions
2025	- Mise en place et suivi des actions
2026	- Mise en place et suivi des actions
2027	- Mise en place et suivi des actions

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture / Transports de marchandise...	Alimentation

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			

Stockage du carbone			
---------------------	--	--	--

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre de projets ayant vu le jour	
Nombre d'exploitations concernées	
Taux d'achat des produits locaux dans la restauration collective	
Nombre d'hectares remis en culture	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	- Capacité financière et coût pour les familles - Rentabilité économique pour les agriculteurs - Intégrer les problématiques d'alimentation et d'agriculture durable comme des objectifs stratégiques prioritaires
--	--

CONSULTATION HABITANTS	Avis favorable
-------------------------------	----------------

4.2 DEVELOPPER LES ECHANGES DE RESSOURCES ET DE FLUX ENTRE ENTREPRISES/INDUSTRIES

4.2.1 SOUTENIR LES DEMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

ACTION N° 22
Soutenir les démarches d'écologie industrielle et territoriale

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
Luberon et Sorgues Entreprendre qui rassemble environ 200 entreprises du territoire a mis en place une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). Cette démarche vise à : 2. Identifier les ressources et les flux disponibles au sein de chaque entreprise, 3. Détecter des synergies potentielles entre entreprises, 4. Mettre en relation des entreprises en fonction des synergies identifiées, 5. Valider des études de la faisabilité économique et technique des actions, 6. Piloter des actions collectives, 7. Créer et suivre la plateforme collaborative sur les synergies, 8. Coordonner des achats groupés, 9. Choisir des actions de mutualisation et ou de substitution à mettre en place, 10. Rechercher des partenaires et des financements. Aujourd'hui, 37 diagnostics ont été effectués dans le périmètre de la CCPSMV et une pré-étude a été réalisée pour 4 industries sur la mise en place de solutions énergétiques alternatives avec un focus sur la valorisation de la chaleur fatale (récupération de chaleur dans l'entreprise ou création d'un réseau chaleur). L'action est menée dans le cadre du Programme Territorial de Synergies Inter-entreprises (PTSI) proposé par la CCI de Vaucluse en partenariat avec l'Institut national de l'économie circulaire, l'ADEME et la Région. Il s'agit de favoriser les échanges de flux et synergies entre entreprises (matières, énergie, services, RH, etc.) en organisant des ateliers inter-entreprises de détection des synergies et en accompagnant les entreprises dans la mise en place des opportunités identifiés. Elle a pour objectif entre 2021 et 2024 d'étudier la faisabilité de la mise en œuvre des actions identifiés dans les premiers diagnostics et d'élargir l'action au territoire de la CALMV pour établir un nouveau plan d'action.		
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
Luberon et Sorgues Entreprendre	Luberon et Sorgues Entreprendre CCI du Vaucluse	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Maîtrises d'ouvrage publiques et privées	Région SUD, ADEME, CALMV, CCPSMV	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.2.1 Objectif stratégique 4 Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi

		4.1 accompagner un développement économique respectueux de l'environnement 4.7 optimiser la collecte et le traitement des déchets
--	--	--

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN, Jean OUTTERS et Lise BAJEUX, Aurélia DULONG et Raphaël MOLIERE	Elu(s) : Etienne KLEIN, Angélique RIVOIRE, Yves BAYON DE NOYER		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Jean TRITENNE	Elu(s) : Patrick SINTES		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	
	Investissement	Selon les projets
	Recette/Financements	Région SUD : AMI Filidéchets

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Quantification des flux via une plateforme web (Ciblage des diagnostics en fonction du secteur et du potentiel) - Ateliers collectifs par domaine (PTSI) - Audits des entreprises qui ont un potentiel de synergies de substitution
2023	- Audits des entreprises qui ont un potentiel de synergies de substitution - Élaboration et mise en place d'un nouveau plan d'action
2024	- Mise en œuvre du plan d'actions.
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE INDUSTRIE	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			

Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre de diagnostics	A renseigner à posteriori
Nombre d'ateliers collectifs	A renseigner
GWh/an d'énergie fatale récupérée	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

4.3 PREVENIR LA PRODUCTION ET VALORISER LES DECHETS

4.3.1 PLANIFIER LA PREVENTION DES DECHETS MENAGERS

ACTION N° 23		
Planifier la prévention des déchets		
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
Les services prévention et valorisation des déchets des territoires de la CCPSMV et de la CALMV font face à une production importante de déchets collectés et à une marge de progression des performances de tri des matériaux recyclables significative. En conséquence, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles sont élevés (79% pour la CCPSMV par exemple) et ceux de recyclables moindres. Cette problématique de surproduction se retrouve également dans les tonnages apportés dans les deux déchetteries du territoire (12 446 tonnes en 2020). Au regard des impacts environnementaux et financiers que cela représente la CCPSMV a décidé de se doter d'un plan d'actions « Prévention et gestion des déchets » 2021 – 2026 dans le cadre d'un Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire avec la Région Sud et d'un Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME. Pour LMV, l'élaboration d'un PLPDMA est en cours (finalisation prévue début 2022) ; elle sera également intégrée dans le contrat d'objectifs de la Région. En cohérence, au sein du présent PCAET, est intégrée l'action qui se décline de la manière suivante : - Mise en œuvre d'un PLPDMA (CCPSMV et CALMV) - Soutien aux démarches locales de création d'une ressourcerie du bâtiment et d'une plateforme de valorisation des déchets verts / bois en combustible solide ou compost (CCSMV)		
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CCPSMV CALMV	CCPSMV CALMV	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Usagers/habitants	- Bailleurs sociaux - Promoteurs – aménageurs - ALTE (conseil aux porteurs de projet) - Luberon Sorgue Entreprendre	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	CRTE CODEC (Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire) /région Sud Contrat d'objectif territorial/ADEME
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 4 Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi 4.7 optimiser la collecte et le traitement des déchets 4.7.1 améliorer la prévention sur la production des déchets 4.7.2 optimiser le recyclage des déchets
REFERENTS CCPSMV / CALMV		
Techniciens : Aurélia DULONG et Raphaël MOLIERE		Elu(s) : Etienne KLEIN

NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Laurence CHABAUD-GEVA		Elu(s) : Christian MOUNIER	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	PLPDMA : 496k€ (CCPSMV) ; chiffrage en cours pour celui de la CALMV Etude /choix exploitant (plateforme déchets verts) : 25k€ (CCPSMV) Etude ressourcerie bâtiment : 52k€ (CCPSMV)
	Investissement	Construction et mise en service plateforme de déchets verts : 795k€ (CCPSMV) Construction et mise en service ressourcerie bâtiment : 750k€ (CCPSMV) Réhabilitation déchetterie Lauris : 500 k€ (CALMV)
	Recette/Financements	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Elaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Création d'une plateforme de dépose et broyage des déchets verts : Etude et choix de l'exploitant /mise en œuvre et mise en service - Etude d'une déchetterie professionnelle (bâtiment) / mise en œuvre et mise en service
2023 - 2026	- Mise en œuvre et suivi du PLPDMA
2023	- Suivi et bilan annuel
2024	- Suivi et bilan annuel
2025	- Suivi et bilan annuel
2026	- Evaluation PDLMA
2027	- Suivi et bilan annuel.

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE, INDUSTRIE	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Variation des tonnages de DMA	A renseigner à posteriori
Déchetterie professionnelle /plateforme déchets verts mise en service	A renseigner à posteriori
KWh économisés	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

5. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

5.1 ASSURER UNE GESTION CONCERTEE DES USAGES DE L'EAU, ECONOMISER LA RESSOURCE ET PROTEGER LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

5.1.1 METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS DE PLANIFICATION ET DES ACTIONS DE GESTION DES EAUX ET DES RIVIERES

ACTION N° 24 a		
Mettre en œuvre les outils de planification et des actions de gestion des eaux et des rivières		
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
Territoire provençal, méditerranéen, l'enjeu de l'eau est capital. La pression sur la ressource est très forte et, est appelée à se renforcer avec le changement climatique. Face au défi climatique, un projet de plan de gestion de la ressource en eau s'inscrit dans une démarche globale sur le territoire. De nombreuses actions sont entreprises via les différents documents de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, Contrats de rivières) pour partager et préserver la ressource, restaurer des milieux tampons et les continuités écologiques, de même que pour limiter les affluences de polluants dans les rivières et milieux naturels. En 2018, le Comité de Rivière « Les Sorgues » a décidé de lancer un troisième contrat de Rivière en se fixant les objectifs suivants : - L'amélioration de la qualité de l'eau, - L'amélioration de la gestion du risque d'inondation, - La conciliation des usages avec la préservation du milieu, - L'amélioration de la connaissance et de la gestion de la ressource. Afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du contrat de Rivière des Sorgues, la CCPSMV : - Contribuera à amender le diagnostic en partageant les projets menés sur le territoire en matière de qualité de l'eau, usages, risques et préservation de la biodiversité et des milieux. - Participera aux discussions engagées dans le cadre du contrat de Rivière et y associer les acteurs du territoire - S'engagera en tant que partenaires et/ou porteurs d'actions spécifiques, notamment dans le cadre de la compétence GEMAPI		
PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CCPSMV	SMBS, ASA	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
	Département 84	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	Ambition 1 du CRTE (mais pas d'Orientation)

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Vincent RIVOIRE		Elu(s) : Denis SERRE	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	
	Investissement	
	Recette/Financements	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Mise en œuvre des actions définies dans le cadre du contrat de Rivière
2023	- Mise en œuvre et suivi des actions
2024	- Mise en œuvre et suivi des actions
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transport/Résidentiel/...	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre d'actions portées dans le cadre du contrat de Rivière	
Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche	
Nombre d'interventions dans le cadre de la GEMAPI	
Nombre de km de cours d'eau qui ont fait l'objet d'intervention (restauration, entretien, aménagement)	
COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-

CONSULTATION HABITANTS	
------------------------	--

ACTION N° 24 b

TITRE : Mettre en œuvre les outils de planification et des actions de gestion des eaux et des rivières

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

L'eau est une ressource indispensable à tous les territoires et directement impactée par les effets du changement climatique et les activités humaines. Les usages de cette ressource sont en effet nombreux : alimentation en eau potable (34% du volume via le prélèvement dans les eaux superficielles, 66% dans les eaux souterraines), irrigation pour les cultures et alimentation en eau pour l'élevage, utilisation par l'industrie, les activités de tourisme et de loisirs (importance de la qualité de l'eau pour la pêche en rivière et la qualité des eaux de baignade par exemple) ou encore la production d'hydroélectricité. Une variation de la ressource en eau a donc des impacts directs sur les acteurs de son territoire et peut entraîner des conflits d'usage.

Territoire provençal, méditerranéen, l'enjeu de l'eau est capital. La pression sur la ressource est très forte et, est appelée à se renforcer avec le changement climatique. Face au défi climatique, un projet de plan de gestion de la ressource en eau s'inscrit dans une démarche globale sur le territoire.

De nombreuses actions sont entreprises via les différents documents de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, Contrats de rivières) pour partager et préserver la ressource, restaurer des milieux tampons et les continuités écologiques, de même que pour limiter les affluences de polluants dans les rivières et milieux naturels.

Le territoire est soumis au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée. Ce SDAGE se fixe d'atteindre un bon état de ses eaux pour 66% des cours d'eau à l'horizon 2021.

Afin de contribuer à cet objectif et pour engager le territoire dans une démarche d'adaptation au changement climatique, la CALMV contribuera à la mise en œuvre des différents documents de planification :

- Mettre en œuvre le SAGE et les contrats de rivière Calavon-Coulon et du Val de Durance
- Mettre en œuvre le contrat de rivière des Sorgues

Dans ce cadre, la CALMV :

- Contribuera à amender les diagnostics en partageant les projets menés sur le territoire en matière de qualité de l'eau, usages, risques et préservation de la biodiversité et des milieux.
- Participera aux discussions engagées et y associera les acteurs du territoire
- S'engagera en tant que partenaires et/ou porteurs d'actions spécifiques, notamment dans le cadre de la compétence GEMAPI

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
CALMV	Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) Syndicat intercommunautaire Rivière Calavon-Coulon (SIRCC) Commission Locale de l'Eau du SAGE Calavon-Coulon (PNRL) Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS)	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CALMV	CRTE Objectif stratégique 3 Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâties 3.3 préserver et valoriser les ressources naturelles

		3.3.3 préserver la ressource et la qualité de l'eau
--	--	---

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Corentin CHARLES		Elu(s) : Gérard JUSTINESY et Roland CARLIER	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : Prestations externes : Autres :
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Voir SMBS et SIRCC
	Recette/Financements	Origines financement et montants :

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	-
2023	-
2024	-
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transport/Résidentiel/...	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre d'actions portées dans le cadre des contrats de rivières	
Résultat suivi et évaluation des objectifs du SAGE	
Nombre d'interventions dans le cadre de la GEMAPI	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
CONSULTATION HABITANTS	Mentionné ou non dans les réponses au questionnaire

5.2 ADAPTER L'AGRICULTURE, LA SYLVICULTURE ET LE TOURISME

5.2.1 FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES AGRICOLES

ACTION N° 25	
Faire évoluer les pratiques agricoles	
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
Les exploitations agricoles sont au cœur de la lutte contre le changement climatique dans la mesure où elles disposent de plusieurs leviers dans l'aménagement de l'espace pour favoriser la séquestration carbone ou diminuer les émissions. Par ailleurs, elles sont très vulnérables aux impacts du réchauffement climatique qui impacte fortement leurs rendements, intégrant notamment des années extrêmes où la récolte peut être quasiment nulle, notamment en viticulture ou en arboriculture. 1) Volet adaptation Plusieurs pistes d'adaptation sont possibles, par des aménagements des itinéraires (irrigation goutte à goutte, changement de variétés, plantation de haies, décalage des opérations agricoles...) ou vers une refonte du fonctionnement des exploitations (nouvelles productions). L'outil Climat XXI permet de réaliser une projection à 2050/2100 de l'évolution des principaux indicateurs climatiques et agro climatiques à l'échelle communale. Cet outil de sensibilisation pourra être utilisé dans le cadre de réunions par filières (3 filières principales, arbo, viti et maraîchage) afin de faire émerger des initiatives concrètes d'adaptation de l'agriculture sur le territoire. 2) Volet atténuation L'outil CLIMAGRI® pourra être utilisé. Cette démarche consiste en un diagnostic territorial initial des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre associées à la production agricole. Il intègre le stockage du carbone dans les sols et la biomasse et restitue le potentiel nourricier du territoire. Cette démarche se veut dynamique, concertée, afin d'aboutir un plan d'action partagé avec les acteurs agricoles du territoire. Des retours d'expérience de sites agricoles pilotes seront valorisés pour essaimer les pratiques pertinentes sur tous les champs : maîtrise de l'énergie, réduction des émissions de GES, augmentation de la séquestration carbone, production d'énergies renouvelables, adaptation au changement climatique, valorisation des résidus agricoles en alternative au brûlage à l'air libre) seront mis en avant lors d'action de communication (sites internet, réseaux sociaux, bulletins techniques agricoles).	
PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)
Chambre d'Agriculture 84/CCPSMV	Chambre d'Agriculture 84
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)
Exploitations agricoles	CALMV / PNR Luberon
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV OGS (Fiche Action 4.1.b)
	CALMV CRTE Objectif stratégique 3 Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâtis 3.3 préserver et valoriser les ressources naturelles 3.3.1 améliorer les productions agricoles

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean OUTTERS et Lise BAJEUX		Elu(s) : Yves BAYON DE NOYER	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens :		Elu(s) : Claude SILVESTRE	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : 65 Prestations externes : Autres :
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	
	Recette/Financements	Origines financement et montants : ADEME projet régional des chambres d'agriculture Climat XXI ADEME (70%) Climagri

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Tour de plaine, identification des pilotes
2023	- Diagnostics et plan d'actions sur les exploitations pilotes, retours d'expérience d'actions déjà mises en œuvre
2024	- Retours d'expérience, essaimage
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Tour de plaine réalisé	Oui/non
Nombre de sites pilotes	8
Actions de sensibilisation / retours d'expérience	3/an
COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	- La diversité des exploitations agricoles implique un nombre important de sites pilotes pour aborder les différents secteurs.
CONSULTATION HABITANTS	

5.2.2 ADAPTER LA GESTION FORESTIERE

ACTION N° 26
Adapter la gestion forestière

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
La forêt locale est un atout dans sa multifonctionnalité (paysage, biodiversité, séquestration carbone, production de bois...) soumis à un risque climatique fort : incendies, attaques de parasites, dépérissements. La gestion de l'espace forestier est un enjeu majeur pour conserver les différents services qu'offrent ces espaces naturels. Les stratégies d'adaptation au changement climatique sont multiples et font l'objet de débats, mais certains aspects font l'unanimité : permettre une lutte efficace contre les incendies, et renforcer la diversité forestière en diversifiant les ressources génétiques sont deux axes majeurs de l'adaptation. Pour y parvenir, il est nécessaire que la majeure partie de l'espace forestier soit couvert par des documents de gestion (Plans de gestion), ce qui est a priori le cas pour les nombreuses forêts communales locales, mais plus rarement dans les forêts privées morcelées. Ces documents de gestion peuvent ensuite s'appuyer sur des documents partagés, comme le guide préconisé dans le cadre de l'Opération Grand Site de Fontaine de Vaucluse (Action 4.1.b) Par ailleurs, les pratiques de sylviculture ont des impacts directs sur le puits de carbone forestier. Il est possible d'exploiter les forêts en conduisant les peuplements de manière continue, sans pratiquer de coupes rases (à l'exception de coupes sanitaires ou d'aménagements DFCI), et en amenant progressivement les boisements vers une futaie irrégulière (essences et tailles d'arbres variées). Ces pratiques peuvent être également inscrites dans les plans de gestion, d'où l'importance de leur mise en œuvre.		
PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
Communes, EPCI	ONF, COFOR, CRPF, PNRL	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Communes, propriétaires privés	CD 84, DDT 84, CAUE 84, REGION, SMVDF	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	OGS (Fiche Action 4.1.b)
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 3 Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâtis 3.3 préserver et valoriser les ressources naturelles 3.3.2 optimiser l'exploitation forestière

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean OUTTERS, Lise BAJEUX, Caroline ALEX		Elu(s) : Yves BAYON DE NOYER, Patricia PHILIP	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV	
Techniciens : Laurence CHABAUD-GEVA	Elu(s) : Claude SILVESTRE

NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : Prestations externes : Autres :
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	
	Recette/Financements	Origines financement et montants :

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	-
2023	-
2024	-
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Forêt	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Part de la surface forestière sous Plan de gestion	
Linéaire de desserte DFCI réalisée et entretenue	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	- L'exploitation forestière est un sujet de plus en plus sensible dans le débat public, il est important de poursuivre les efforts de sensibilisation sur le sujet pour faciliter l'acceptation des chantiers.
-----------------------------------	--

CONSULTATION HABITANTS	
------------------------	--

5.3 PREVENIR L'IMPACT DES RISQUES NATURELS

5.3.1 METTRE EN ŒUVRE LES PLANS DE PREVENTION INONDATION ET INCENDIES ET INFORMER SUR LE RISQUE RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES

ACTION N° 27 a
Mettre en œuvre les plans de prévention inondation et incendies et informer sur le risque retrait/gonflement des argiles

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
Les impacts pressentis du changement climatique se traduisent d'ores et déjà dans les risques naturels observés sur le territoire (inondations, incendies, retrait-gonflement des argiles). A ce titre, l'Etat réalise des documents de planification informant des aléas naturels en présence et réglementant la construction afin de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire. Il arrive par ailleurs que certaines constructions aient été construites dans des secteurs à risque, ou que des constructions soient possibles sous réserves d'aménagements, ce qui implique de mettre en œuvre des mesures de protection spécifiques. Les documents « Inondation » en vigueur sur le secteur sont les suivants : - PPRi Calavon-Coulon - PPRif des Monts de Vaucluse Ouest et Lubéron Par ailleurs, le territoire est soumis au risque de retrait-gonflement des argiles en cas de conditions météorologiques extrêmes (canicules, fortes précipitations) cause de nombreux dégâts indemnifiables au titre des catastrophes naturelles sur les maisons individuelles. Il est nécessaire d'informer sur les prescriptions de construction pour que les bâtiments neufs anticipent ce risque (étude de sol, ancrage des fondations). Au-delà de l'adoption des PPR, des PCS et des DICRIM par les communes, les territoires peuvent engager un certain nombre d'actions pour réduire leur vulnérabilité (pistes DFCI, entretien des ruisseaux et des fossés, limitation de l'imperméabilisation des sols...).		
PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
Communes CCPSMV	Communes SMBS	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Habitants	DDT	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit'ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS, ...)	CCPSMV	- PPRi Calavon-Coulon - PPRif des Monts de Vaucluse Ouest et Lubéron

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Vincent RIVOIRE	Elu(s) : Denis SERRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : Prestations externes : Autres :
----------------------------	--	--

	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	
	Recette/Financements	Origines financement et montants :

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	-
2023	-
2024	-
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	ADAPTATION	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre d'actions de prévention mises en œuvre	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	Consultation publique prévue dans la procédure PPR
-------------------------------	--

ACTION N° 28 b**Mettre en œuvre les plans de prévention inondation et incendies et informer sur le risque retrait/gonflement des argiles****CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les impacts pressentis du réchauffement climatique se traduisent d'ores et déjà dans les risques naturels observés sur le territoire (inondations, incendies, retrait-gonflement des argiles). A ce titre, l'Etat réalise des documents de planification informant des aléas naturels en présence et réglementant la construction afin de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire. Il arrive par ailleurs que certaines constructions aient été construites dans des secteurs à risque, ou que des constructions soient possibles sous réserves d'aménagements, ce qui implique de mettre en œuvre des mesures de protection spécifiques.

Les documents « Inondation » en vigueur sur le secteur sont les suivants :

- PPRi Calavon-Coulon
- PPRi Durance
- PPRif des Monts de Vaucluse Ouest et Luberon

Par ailleurs, le territoire est soumis au risque de retrait-gonflement des argiles en cas de conditions météorologiques extrêmes (canicules, fortes précipitations) cause de nombreux dégâts indemnisables au titre des catastrophes naturelles sur les maisons individuelles. Il est nécessaire d'informer sur les prescriptions de construction pour que les bâtiments neufs anticipent ce risque (étude de sol, ancrage des fondations).

Au-delà de l'adoption des PPR par les communes, les territoires peuvent engager un certain nombre d'action pour réduire leur vulnérabilité (pistes DFCI, entretien des ruisseaux et des fossés, limitation de l'imperméabilisation des sols...).

PILOTE (S)		OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
Communes CALMV		Communes CALMV	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Habitants		DDT	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit'ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS, ...)		CALMV	- PPRi Calavon-Coulon - PPRi Durance - PPRif des Monts de Vaucluse Ouest et Luberon

REFERENTS CALMV

Techniciens : Marion JAME/Corentin CHARLES	Elu(s) : Gérard DAUDET/Frédéric MASSIP		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : Prestations externes : Autres :
----------------------------	--	--

	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	
	Recette/Financements	Origines financement et montants :

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Voir documents de gestion
2023	- Voir documents de gestion
2024	- Voir documents de gestion
2025	- Voir documents de gestion
2026	- Voir documents de gestion
2027	- Voir documents de gestion

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	AGEICULTURE	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre d'actions de prévention mises en œuvre	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	Consultation publique prévue dans la procédure PPR
-------------------------------	--

5.4 MAITRISER L'AUGMENTATION DES TEMPERATURES EN MILIEU URBANISE

5.4.1 DEVELOPPER LA VEGETALISATION DANS LA TRAME URBAINE

ACTION N° 28		
Développer la végétalisation dans les trames urbaines		
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
L'intégration de la nature en ville dans les trames urbaines constitue un levier essentiel dans le contexte de changement climatique actuel en permettant de : - Améliorer le cadre de vie - Réduire les phénomènes d'îlots de chaleur, rafraichir les espaces - Eviter l'imperméabilisation et l'érosion des sols - Développer la biodiversité - Valoriser les déplacements doux (marche à pied, ...) Dans le cadre des dispositifs « 20 000 arbres en Vaucluse » portée par le CD 84 et « Un million d'arbres pour la Région Sud » lancé par la Région SUD, des actions de végétalisation ont été déjà réalisées sur les communes du territoire. Pour poursuivre et appuyer d'autant plus cette démarche, le territoire a aujourd'hui pour objectif, - De mieux cerner les zones concernées par la nécessité d'introduire, développer ou encore préserver la végétalisation : réalisation de diagnostic(s) à une échelle globale (commune et EPCI), et/ou par typologies d'espaces urbains (des zones les plus chaudes et des espaces verts remarquables) - Sur la base de ce diagnostic, établir des préconisations d'action de végétalisation, la liste des actions et solutions, et les mesures de suivi et de contrôle des actions - De créer une boîte à outils pour une végétalisation durable (à destination des communes) intégrant des recommandations et outils pédagogiques sur le végétal en ville (liste de végétaux adaptés au climat du territoire, possibilités sur la dés-imperméabilisation des parcelles, etc...) Parallèlement au développement de re-végétalisation, il est important de mettre en place et de sensibiliser le public à une gestion différenciée des espaces verts.		
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
Communes, CALMV, CCPSMV	Communes, CALMV, CCPSMV	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Communes, Habitants, Touristes, Les usagers des espaces publics	ADEME, PNRL, CAUE ; ABF, Chambre agriculture 84, CD 84 ; Aménageurs, DDT 84, SCOT	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 3 Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâtis 3.1 préserver et valoriser le patrimoine naturel

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Caroline ALEX, Vincent RIVOIRE		Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI, Philippe ROUX	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Laurence CHABAUD-GEVA/Marion JAME/Sandra DUBET		Elu(s) : Richard KITAEFF	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Prestataire pour la réalisation du diagnostic 0,2ETP pour suivi du diagnostic. Aide du CD 84 et de la Région Sud
	Investissement	
	Recette/Financements	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Consultation d'un prestataire pour la réalisation du diagnostic des zones à végétaliser (zone chaudes et zones remarquables notamment) - Réalisation du diagnostic - Formation des services espaces verts
2023	- Benchmarking sur les pratiques de végétalisation et réalisation d'un Guide boîte à outils - Préconisations d'actions à l'échelle communale - Communication/sensibilisation des communes
2024	- Suivi de actions et bilan annuel.
2025	- Suivi de actions et bilan annuel.
2026	- Suivi de actions et bilan annuel.
2027	- Suivi de actions et bilan annuel.

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE BATIMENT	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			

Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
1 Diagnostic, 1 Boite à outils	A renseigner à posteriori
Nombre de projet de végétalisation	A renseigner à posteriori
Gain de végétalisation (exemple : nombres d'arbres plantés, % d'augmentation de la végétalisation à l'échelle du projet avant/après)	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Suivi et contrôle des projets Entretien Planter des espèces adaptées au climat méditerranéen
--	--

CONSULTATION HABITANTS	
-------------------------------	--

6. MOBILISER LES CITOYENS

6.1 CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS AVEC LES CITOYENS

6.1.1 FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENS

ACTION N°29	
Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens (T19)	
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
En favorisant l'émergence de projet d'énergies renouvelables citoyens, les objectifs sont notamment de : - Contribuer à organiser des circuits courts de l'énergie dont on peut garantir que les recettes financières profitent au territoire (pour 1 € investi 2,5 € profitent au tissu économique local (selon étude d'énergie partagée), - Faciliter l'appropriation de ces projets par les habitants du territoire en les rendant acteur de la transition énergétique. Un lien sera fait avec le schéma directeur des ENR (voir fiche action précédente) Actuellement un projet de 100 kWc, situé à Cavaillon, mis en place par l'entreprise coopérative LUCISOL Energie citoyenne est en attente de raccordement. L'objectif est de susciter d'autres projets de ce type sur le territoire. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur l'association Energie partagée qui est missionnée par la Région SUD pour aider à la constitution de collectifs citoyens et le montage de leur projet. Les collectivités (communes et EPCI) peuvent s'impliquer dans les projets photovoltaïques citoyens en tant que facilitateurs, investisseurs ou porteurs de projet, aux différents stades du projet : émergence, mise à disposition de toitures, développement, construction, exploitation. (https://reseaux.photovoltaique.info/media/filer_public/48/12/48120bd9-08e9-4595-a899-3cbccbe9bc46/support_collectivite_projet_pv_citoyen.pdf). Les principales étapes de l'action auxquelles les collectivités peuvent contribuer sont les suivantes : - <u>Émergence</u> : impulsion et animation d'un ou plusieurs groupes de citoyens, lancement appel à projets - <u>Développement</u> : Elargissement du groupe initial et mise en place d'une structure de projet adapté à une gouvernance citoyenne, aides techniques et financières, soutien politique et communication locale, avances remboursables, ... - <u>Construction</u> : prise de participation dans la société de projet, ... Cette action est liée à l'action 20 via l'identification du potentiel dérisqué dont une partie pourrait faire l'objet de projets citoyens et via l'appui apporté par le SEV auprès des communes dans leurs projets d'électricité renouvelable.	
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL
CCPSMV/CALMV Communes	SEV dans le cadre de son appui aux communes (voir action n°20) Energie partagée (mission régionale)
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)
Citoyens	Région SUD
	CCPSMV
	Action T19 du PAED

CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CALMV	CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.3 éduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique
---	--------------	---

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN	Elu(s) : Angélique RIVOIRE et Etienne KLEIN		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Laurence CHABAUD-GEVA	Elu(s) : Sylvie GREGOIRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Appui Energie partagée et SEV
	Investissement	Selon les projets
	Recette/Financements	Région SUD : Aides à l'investissement pour (voir cadre d'intervention) : - Projets photovoltaïques 10 à 100 kWc en injection totale sur le réseau et incluant une composante de maîtrise de l'énergie - Projets photovoltaïques en autoconsommation (>10kWc) : dispositif SMART PV - Projets solaires thermiques collectifs Banque des Territoires : Soutien pour les projets supérieurs à 100 kW via une prise de participation en fonds propres dans la société de portage de projet.

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Organisation d'une réunion par le SCoT à destination des communes pour présenter la démarche et le rôle qu'elles peuvent tenir et les relais sur lesquels elles peuvent s'appuyer (SEV et Energie partagée) - Identification des collectivités intéressés - Organisation des appels à projet dans les communes
2023	Etude de faisabilité des projets identifiés
2024	Réalisation de projets
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
--------------------------------	------------------	----------

	TERTIAIRE INDUSTRIE AGRICULTURE RESIDENTIEL		
NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre de collectifs citoyens	A renseigner à posteriori
GWh/an d'énergie renouvelable thermique produite	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	-
-------------------------------	---

6.2 ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE MODES DE VIE

6.2.1 DEPLOYER DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

ACTION N° 30	
Déployer des actions de communication et d'accompagnement	
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
L'action comporte deux volets principaux :	
1. Mobiliser les commissions extra-municipales et les conseils de développement	
L'objectif est de mobiliser ces instances citoyennes pour les impliquer dans la mise en œuvre et le suivi du PCAET et notamment la définition et l'organisation du deuxième volet de l'action (voir ci-dessous).	
2. Inciter les citoyens à des comportements écoresponsables	
Il s'agit de motiver les citoyens (individuellement ou en groupe ciblés) à se comporter de manière écoresponsable dans leurs modes de vie et dans leur milieu de travail. Pour cela, différents outils existent proposés pour lever les freins psycho-sociologiques au changement de comportement et valoriser les comportements exemplaires. A titre d'exemple :	
- Déclics ou Familles à énergie positive	
Il s'agit d'un défi proposé à des volontaires réunis en équipes et menés par un capitaine, de faire le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des écogestes. Il a été mis en place par les centrales Villageoises du Pays d'Aigues avec des scores individuels dans chaque équipe entre -22 % et - 41 % et des scores moyens par équipe entre -11 et - 19%.	
- Conversation carbone	
À travers six ateliers de 2h répartis sur 4 mois, les participants aborderont les questions liées à l'énergie, l'eau, la mobilité, l'alimentation, la consommation et les déchets. Ces rendez-vous conviviaux et participatifs vous invitent à échanger sur vos pratiques en petits groupes à travers des ateliers, des jeux et la mise en place d'un plan d'action personnalisé visant à réduire concrètement votre empreinte carbone. En 2019, quatre groupes ont été constitués dans le Vaucluse (Roussillon, Viens et Avignon).	
- Pratiques éco-exemplaires dans le travail, la vie publique et associative	
✓ Diagnostics ciblés sur les enjeux environnementaux locaux et les pratiques en vigueur dans le travail (Détermination d'indicateurs d'éco-exemplarité, Propositions pour la pérennisation des bonnes pratiques, Bilan, évaluation et suivi,	
✓ Formations « travailler pour un territoire éco-exemplaire »	
✓ Groupe interne éco-geste (CALMV) à renseigner	
- Charte zéro déchet plastique	
3. Communiquer sur les projets de rénovation énergétique et d'énergies renouvelables portés sur le territoire	
Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL

CCPSMV/CALMV Communes	ALTE Conseils de développement Commissions extra-municipales	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Citoyens	ADEME	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	
	CALMV	CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.3 éduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique Objectif stratégique 4 Améliorer la qualité de vie au quotidien et favoriser l'emploi 4.7 optimiser la collecte et le traitement des déchets 4.7.1 améliorer la prévention sur la production des déchets

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Frédéric TONNEGUZZO	Elu(s) : Pierre GONZALVEZ		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Marion BALLET, Laurence CHABAUD-GEVA	Elu(s) : Gérard DAUDET/Christian MOUNIER		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	1 ETP : 30.000 €/an
	Investissement	
	Recette/Financements	Dépenses externes de communication 20.000 €/an pendant 3 ans financés par l'ADEME Structure porteuse : 10.000 €/an

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Montage du dossier de financement auprès de l'ADEME - Identification des associations relais pour recruter les citoyens ou groupe de citoyens
2023	- Mise en place des accompagnements
2024	- Mise en place des accompagnements
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		COMMUNICATION

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre de citoyens accompagnés	A renseigner à posteriori
kWh/an économisé	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
-----------------------------------	---

CONSULTATION HABITANTS	-
------------------------	---